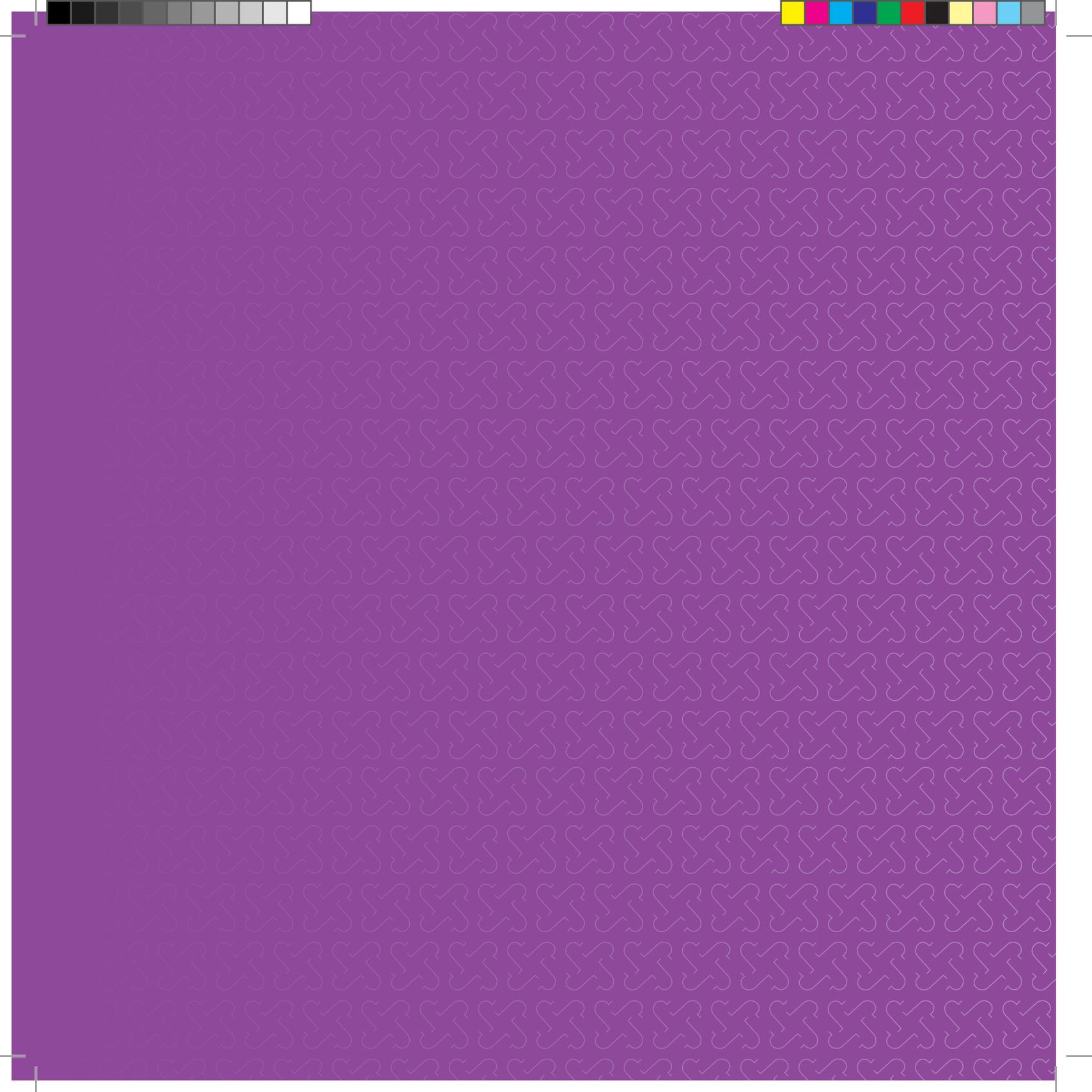


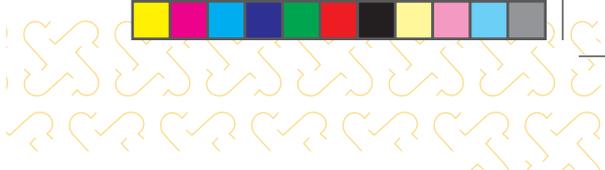


RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021







SOMMAIRE

- 4 Éditorial
- 6 2021 en chiffres clés
- 7 Les membres en 2021

FRANCE URBAINE EN ACTION

- 10 Activité ministérielle
- 11 Alliance des territoires
- 14 Aménagement urbain, logement et habitat indigne
- 17 Commande publique, achats et concessions
- 20 Culture
- 22 Économie circulaire et ESS
- 24 Économie des territoires
- 26 Éducation, jeunesse et petite-enfance
- 29 Enseignement supérieur et recherche
- 31 Europe, partenariats et territoires
- 34 Finances et fiscalité locale
- 37 Fonction publique territoriale
- 39 Numérique et innovation
- 42 Politique de la ville et cohésion sociale
- 44 Relations avec les Directeurs généraux des services
- 46 Santé
- 49 Sécurité
- 52 Sport
- 54 Stratégies alimentaires territoriales
- 57 Tourisme
- 59 Transition écologique
- 63 Transports et mobilités

72 LES TEMPS FORTS DE 2021

- 66 4^e Journées nationales de France urbaine
- 67 4^e édition des Rencontres Finances publiques
- 68 Adoption du projet de loi « 3DS »

71 NOS PUBLICATIONS EN 2021

LA VIE DU RÉSEAU FRANCE URBAINE

- 78 La gouvernance de France urbaine
- 80 Les commissions permanentes et autres groupes d'échanges
- 82 Des outils et une équipe au service des adhérents
- 88 Nos partenaires



POUR UNE TRANSFORMATION GLOBALE, LES SOLUTIONS SERONT LOCALES

Johanna Rolland

Présidente de France urbaine

Maire de Nantes

Présidente de Nantes Métropole



Intense. Le mot n'est pas trop fort pour définir l'année 2021 achevée.

Intense, d'abord par le défi auquel nous faisons toujours collectivement face pour enrayer la pandémie de Covid-19. Comme depuis le premier jour, les élus et agents des grandes villes, agglomérations et métropoles sont en première ligne pour informer, sensibiliser, assurer les missions de service public, faire appliquer les mesures sanitaires décidées par l'Etat et accompagner chaque jour les Françaises et les Français. Les collectivités locales ont largement prouvé leur capacité d'action immédiate, concrète et adaptée aux besoins de nos concitoyens. Dans une relation constructive mais exigeante avec l'Etat, remarquée et appréciée, France urbaine s'est affirmée en tant que réseau d'entraide et de soutien, indispensable à l'élaboration de la décision et à notre action.

Fourniture en masques et en tests, déploiement et mise en œuvre de la

campagne vaccinale, assurance des missions de service public et de proximité, actions de solidarité vis-à-vis des publics jeunes, âgés ou fragiles, soutien logistique et financier aux entreprises, associations sportives et culturelles... ce sont les collectivités locales et plus particulièrement les grandes villes, agglomérations et métropoles qui, à pied d'œuvre depuis près de deux ans, impulsent et assurent.

Intense aussi par la richesse de l'activité législative, malgré la pandémie, et notre mobilisation constante, aux côtés des parlementaires, pour adapter les textes au plus près de la réalité de nos territoires et des attentes des habitants.

Avec la loi « Climat et résilience », France urbaine a obtenu de nombreuses avancées, notamment le droit de siéger au sein du conseil d'administration de l'Agence nationale de l'habitat, alors que les territoires urbains sont en première ligne dans la déclinaison du dispositif MaPrimRénov, au

service de la rénovation énergétique des logements. Des progrès sont aussi notables dans l'opérationnalité des mesures concernant la lutte contre l'artificialisation des sols. Dans le cadre de la loi relative à l'économie circulaire et à la lutte contre le gaspillage, l'association a largement contribué à fixer l'objectif d'atteindre en 2040 le zéro plastique jetable, dont les premières mesures sont d'ores-et-déjà engagées, telles que l'interdiction progressive des pailles et couverts jetables en plastique, du suremballage des fruits et légumes et ou encore l'accélération du déploiement de dispositifs de vrac.

Dans le domaine de la sécurité par exemple, de nombreuses propositions formulées par France urbaine ont été prises en compte et intégrées à la Loi « pour une sécurité globale préservant les libertés », notamment en matière de compétences, de moyens et de protection des policiers municipaux. Avec la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de sim-



plification de l'action publique locale dite « 3DS », France urbaine a obtenu la reconnaissance du rôle des intercommunalités dans l'élaboration du contrat de mixité sociale et le statut d'autorités organisatrices de l'habitat. En matière de santé, elle a assuré la représentation des intercommunalités au sein du conseil d'administration des Agences régionales de santé et la prise en compte des contrats locaux de santé par les projets régionaux de santé. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, elle a largement contribué à ce que les universités puissent constituer des sociétés publiques locales universitaires. Des avancées significatives ont également été adoptées en matière de contractualisation, d'alliance des territoires et d'organisation institutionnelle.

Libre, chacun des élus membres de notre association, de par la diversité politique qui la compose et qui fait justement sa force, peut considérer que tel ou tel projet de loi n'a pas été assez ambitieux, pas assez précis ou à l'inverse, mené à marche forcée ou ne répondant pas suffisamment aux attentes de nos compatriotes. Mais c'est bien par notre mobilisation et notre engagement commun que nous faisons avancer les choses, dans chacun des projets de loi concernant de près ou de loin nos collectivités et nos compétences d'action, par la connaissance de nos territoires et de nos administrés, par l'expertise qui est

la nôtre, élus et techniciens, qui font de France urbaine une association légitime, respectée et écoutée. Qui aurait parié que la différenciation, que nous prônons depuis des années, allait être le fil directeur d'un projet de loi ?

La gestion de la crise sanitaire et notre engagement au quotidien convergent vers un constat aujourd'hui implacable : les collectivités locales, au premier rang duquel les grandes villes, agglomérations et métropoles, sont aujourd'hui considérées comme des piliers stratégiques et opérationnels dans la définition et la mise en œuvre de l'action publique, indispensables dans le quotidien des Français, en alliant expertise, efficacité et proximité.

Soutien à la relance économique, sociale, culturelle et écologique, responsabilisation financière et fiscale des collectivités, lutte contre la précarité alimentaire, transformation du secteur touristique, renforcement de l'attractivité de la Fonction publique... Les défis pour 2022 sont nombreux et notre volontarisme est intact.

L'année qui s'ouvre sera aussi le temps de l'élection présidentielle. Si France urbaine tient à son identité constructive et transpartisane, elle ne fera pas l'économie d'alimenter le débat et les candidats de propositions concrètes, fortes, adaptées au quotidien des Français et à la diversité de nos territoires.

La crise sanitaire a montré qu'il était possible de concevoir différemment l'action publique, en partant des usagers et des citoyens, de leurs attentes et de leurs aspirations, dans un état d'esprit basé sur la confiance qu'il s'agit d'installer sur la durée. Des enseignements doivent en être tirés : souplesse, expérimentations, différenciations locales, co-construction avec l'Etat des traductions locales de ses stratégies, autonomie fiscale et stabilité des règles budgétaires. Notre projet est clair : nous appelons à une transformation du mode de fabrique des politiques publiques, incarné par de nouvelles méthodes de travail. Les usages doivent désormais guider l'organisation de nos institutions, et non l'inverse. Pour une transformation globale, les solutions seront locales. Chaque territoire doit pouvoir élaborer ses solutions avec les acteurs locaux, dans le strict respect du cadre républicain. Ce projet, nous le porterons ensemble. Il est la seule voie capable de renforcer la confiance dans l'action publique et de répondre efficacement aux attentes des Françaises et des Français. ■

2021 EN CHIFFRES CLÉS

106

membres

+ de 2 000

communes représentées

Près de 30

millions d'habitants

22

métropoles

13

communautés urbaines

16

communautés
d'agglomération

50

grandes villes

5

établissements publics
territoriaux

1

présidente

18

élus au sein du Bureau

5

élus au sein
du Bureau exécutif

21

commissions thématiques

12

groupes de travail

10

groupes projet

5

réseaux en copilotage

2016

année de création
de France urbaine

22

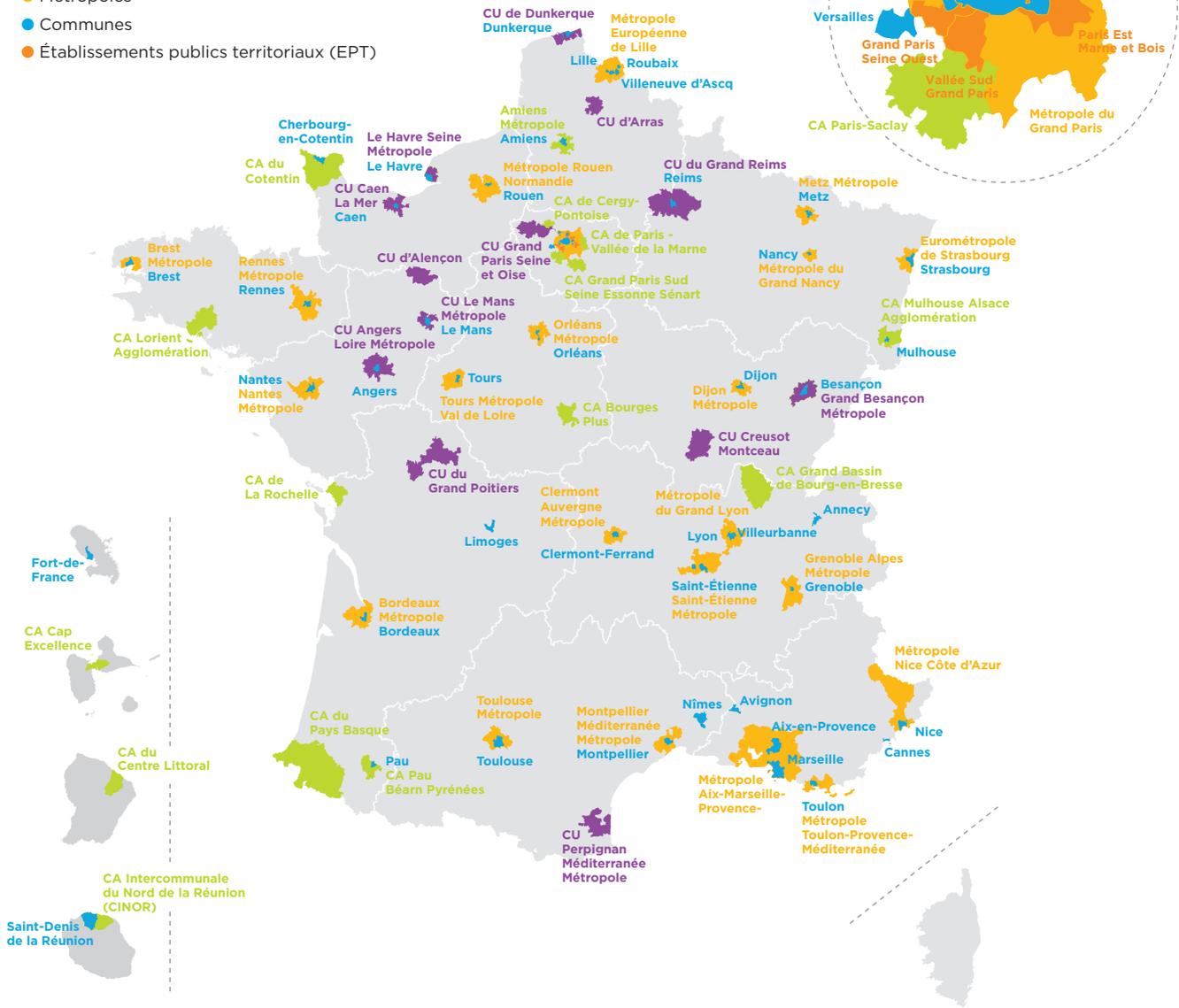
salariés

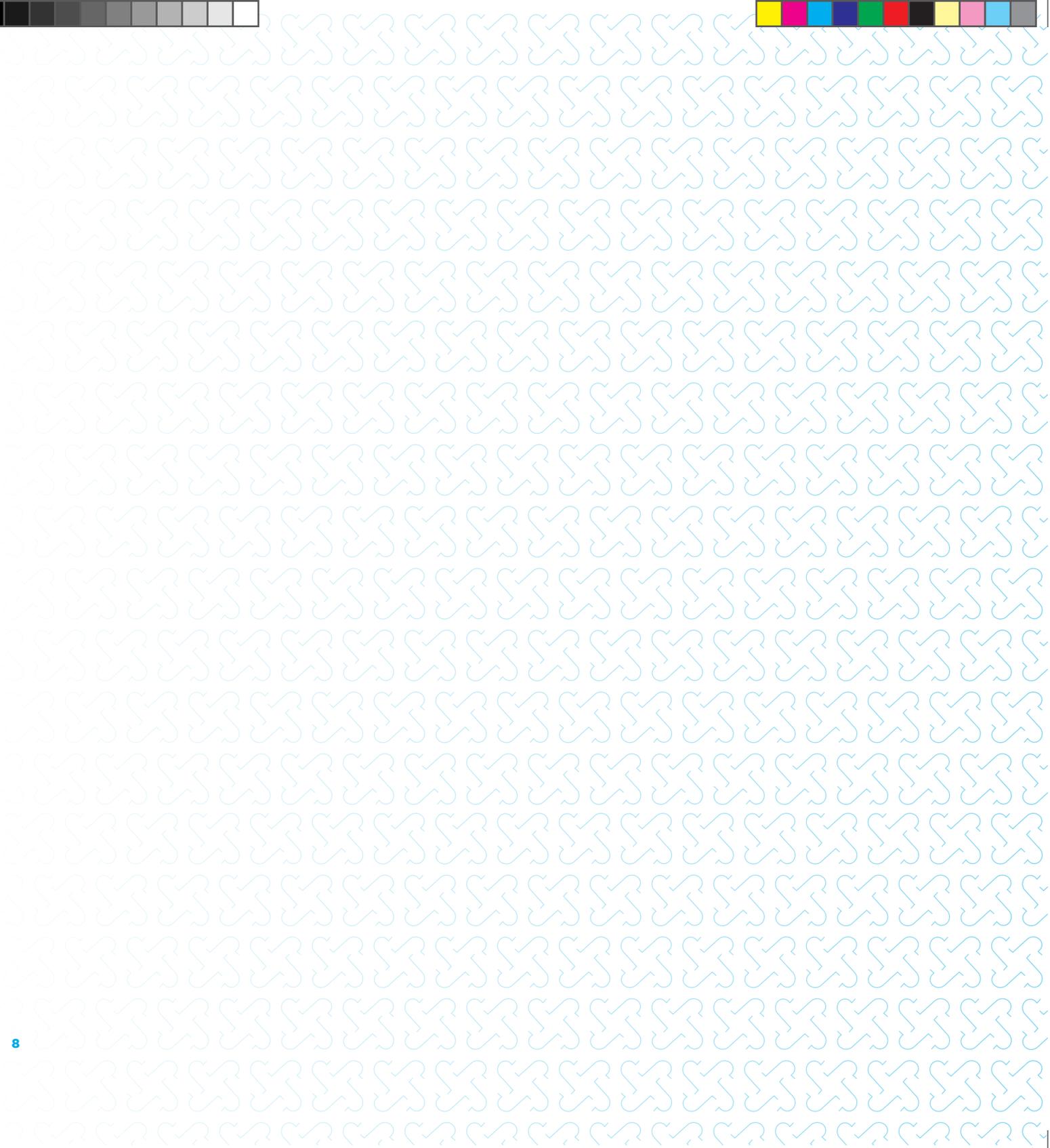
2

grands événements par an

LES MEMBRES EN 2021

- Communautés urbaines
- Communautés d'agglomération
- Métropoles
- Communes
- Établissements publics territoriaux (EPT)







FRANCE URBAINE **EN ACTION**

ACTIVITÉ MINISTÉRIELLE



France urbaine porte une vision politique et technique au service de ses adhérents et des citoyens en engageant un dialogue permanent avec l'ensemble des acteurs de la société aux niveaux local, national, européen et international.

Elle éclaire la décision publique sur les principaux sujets qui concernent les territoires urbains et la décentralisation. En cela, elle est en contact permanent avec les membres du Gouvernement et leurs cabinets, aussi bien dans le cadre des événements de l'association, de rendez-vous ministériels ou de correspondance par courrier.

LE GROUPE DE TRAVAIL EN CHIFFRES

- 25** rendez-vous avec des membres du Gouvernement
- 5** rendez-vous avec le Premier ministre
- 29** courriers adressés aux membres du Gouvernement



ALLIANCE DES TERRITOIRES



ÉLUS RÉFÉRENTS



Co-présidents : Frédérique

Bonnard Le Floc'h, vice-présidente de Brest Métropole et **Louis Nègre**, président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur.

France urbaine porte depuis sa création des propositions ambitieuses pour renforcer les coopérations entre territoires urbains, périurbains et ruraux, et substituer à une logique de segmentation territoriale (appels à projets, programmes nationaux par catégorie de territoires...) une réponse à l'échelle des projets partagés. Face aux transitions écologiques, économiques et démographiques, l'Alliance des territoires est un impératif au cœur de l'ensemble des politiques publiques portées par les adhérents de France urbaine au service de la décarbonation de

nos sociétés, de la structuration de nouveaux modèles productifs respectueux de l'environnement et du renforcement de la cohésion territoriale - et donc sociale - de notre pays. Ce travail de fond, qui s'est notamment traduit par la création des pôles métropolitains en 2010 à l'initiative de France urbaine (il en existe 29 aujourd'hui), la conclusion de contrats de coopération métropolitaine dans le cadre du Pacte métropolitain d'innovation conclu le 6 juillet 2016 et la multiplication de contractualisation interterritoriales - labellisées ou non - débouchant sur des actions concrètes en faveur de l'ensemble des habitants (circuits courts alimentaires, accès aux équipements de santé et « aller-vers », partenariats économiques pour la valorisation de la biomasse, etc.) s'est vu légitimé par la crise sanitaire, qui impose d'accélérer les transitions. A ce titre, la mise en place des « contrats de relance et de transition écologique » (CRTE) a été un sujet majeur d'actualité, concrétisant une méthode demandée de longue date par l'Association - « du projet partagé au contrat qui engage » - mais qui se heurte à une faible visibilité financière. France urbaine est parvenu, dans le cadre de la loi dite « 3DS », à étoffé davantage la boîte à outils des coopérations.

TERRITORIALISATION DE LA RELANCE : ACCORD DE MÉTHODE AVEC LE GOUVERNEMENT - 17 MAI 2021

France urbaine et le Gouvernement ont conclu, le 17 mai 2021, un « Accord de méthode » visant à reconnaître le rôle et la place des territoires urbains dans la territorialisation de la relance. Cet accord a permis de poser un diagnostic commun sur le coût de la crise sanitaire, de fixer des perspectives communes, de lancer des chantiers visant à concrétiser de fortes attentes en matière de transition écologique, de mobilité, de logement, de politique de la ville, de développement économique ou de cohésion territoriale. Il affirme par ailleurs la volonté commune de faire vivre l'alliance des territoires pour répondre aux défis de notre époque. Cet accord précise notamment :

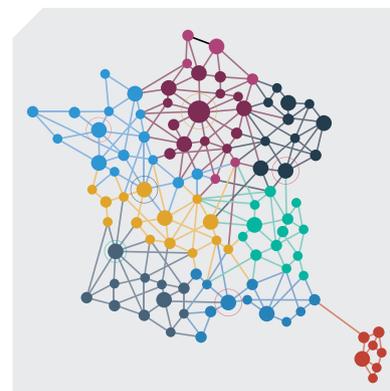
- Que « l'Etat s'engage à réunir [...] de manière spécifique et régulière et au niveau régional, les territoires urbains et les régions dans le cadre d'un dialogue tripartite sur la déclinaison des accords régionaux de relance et des CPER 2021-2027 » ;
- Que « les territoires urbains sont notamment pleinement associés aux négociations des volets territoriaux et métropolitains et des conventions thématiques des CPER » ;

- Que « l'Etat et les métropoles et les territoires urbains s'engagent à renforcer les coopérations entre territoires urbains, périurbains et ruraux, dans une logique de réciprocité et d'alliance des territoires »

Si cet Accord acte un certain nombre d'avancées, les élus de France urbaine ont souhaité faire part de leurs interrogations sur la méthode globale de concrétisation de cet accord et proposé des solutions en matière de contractualisation et de territorialisation de la relance.

LA MISE EN PLACE DES « CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE »

France urbaine s'est toujours mobilisée pour qu'une nouvelle contractualisation globale soit déployée et permette de partir des projets du territoire, de les mettre en résonance avec ceux de l'État, de l'Europe et des autres échelons locaux et d'arrêter un plan de cofinancement pluriannuel, sécurisé et lisible. C'est le principe « du projet partagé au contrat qui engage ». Sous l'impulsion du Ministère de la cohésion des territoires, « le projet partagé » a progressé avec la mise en place des CRTE ; mais la deuxième dimension – le « contrat qui engage » – reste floue. France urbaine a porté durant l'année 2021 un message clair de visibilité sur les financements alloués aux CRTE, et notamment l'articulation avec les crédits du volet territorial des CPER, qui reste encore à préciser.



LA LOI « 3DS » : UN RENFORCEMENT DE L'INTER-TERRITORIALITÉ MAIS DES CHANTIERS D'AVENIR QUI RESTENT OUVERTS

France urbaine s'est fortement mobilisée dans le cadre du projet de loi « 3DS » pour renforcer la boîte à outils des coopérations. Au terme de cette mobilisation, plusieurs avancées concrètes sont à saluer :

- Les pôles métropolitains peuvent désormais assumer le rôle « d'autorités organisatrices de la mobilité » sur leur ressort territorial, sur la base d'un amendement porté par France urbaine, Intercommunalités de France, le GART et la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)
- Comme le demandait France urbaine, les collectivités et leurs groupements pourront mettre des fonctionnaires territoriaux à disposition d'associations 1901. Dans le texte initial, cette possibilité n'était ouverte qu'aux fonctionnaires de l'Etat.
- Les pôles métropolitains

pourront apporter une assistance technique aux communautés de communes membres dans l'élaboration de leur « programme local de l'habitat » (PLH).

France urbaine a également porté à cette occasion, sans traduction législative à ce stade, une évolution des politiques contractuelles, par la mise en place d'une forme de CPER « urbain » et la déclinaison urbaine et métropolitaine des programmes opérationnels régionaux. Ces sujets continueront à être portés, notamment dans le débat présidentiel.

PLACER L'ALLIANCE DES TERRITOIRES AU CŒUR DE L'ENSEMBLE DES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES

L'année 2021 a été marquée par l'installation de la Commission « Alliance des territoires » de France urbaine, qui s'est réunie pour la première fois le 19 octobre 2022 sous la coprésidence de Frédérique Bonnard Le Floc'h, Vice-présidente de Brest Métropole, et de Louis Nègre, Maire de Cagnes-sur-Mer, président délégué de la métropole Nice Côte d'Azur.

Cette commission s'est dotée d'une feuille de route visant à mettre en valeur la réalité des coopérations sur le terrain, à tisser des liens avec les autres commissions thématiques pour décliner l'Alliance des territoires dans l'ensemble des politiques publiques et à porter au niveau national les évolutions réglementaires et législatives nécessaires.



LES TEMPS FORTS

✓ 19 octobre 2021.

Commission inaugurale « Alliance des territoires » de France urbaine.

✓ Juin-décembre 2021.

Intervention sur le projet de loi « 3DS » et adoption des amendements enrichissant la boîte à outils de l'interterritorialité.



AMÉNAGEMENT URBAIN, LOGEMENT ET HABITAT INDIGNE

ÉLUS RÉFÉRENTS

 **Co-présidents** : Catherine Vautrin, présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims et **Mathieu Hanotin**, maire de Saint-Denis et président de Plaine Commune.

LA COMMISSION EN CHIFFRES

Depuis 2021, la commission est mutualisée avec Intercommunalités de France et la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU)

4 réunions de commission tenues sur l'année

160 participants sur l'année

40 participants en moyenne par réunion

LE GROUPE DE TRAVAIL « HABITAT » EN CHIFFRES

6 réunions en visioconférence

83 participants sur l'année

27 participants en moyenne par réunion

LE GROUPE DE TRAVAIL « URBANISME ET AMÉNAGEMENT URBAIN » EN CHIFFRES

6 réunions, dont une commune avec le GT biodiversité

100 participants sur l'année

17 participants en moyenne



En matière d'urbanisme, l'année 2021 a mis en exergue le sujet du Zéro artificialisation nette, via les mesures de la loi « Climat et résilience » visant à l'atteindre à l'horizon 2050 à travers des objectifs de réduction progressive du rythme d'artificialisation des sols, avec une problématique complexe de territorialisation de ces objectifs. L'accent a été mis sur l'aménagement commercial, à travers une étude partenariale lancée auprès des élus afin d'en dégager les principaux enjeux, et une expérimentation introduite dans la loi dite « 3DS » de responsabilisation des élus sur les autorisations d'explo-

tations commerciales visant à supprimer le passage en Commission départementale d'aménagement commercial. En matière de logement, la relance de la construction de logements a été au cœur des travaux et préconisations de France urbaine, avec l'instauration d'une commission présidée par François Rebsamen, maire de Dijon et président de Dijon métropole, chargée de faire des propositions dans ce sens, tant pour mieux valoriser l'acte de construire qu'accélérer la délivrance des autorisations d'urbanisme. Rappelons que l'année 2020 a vu le nombre d'agrèments de logements sociaux passer sous

la barre des 100 000, chiffre historique. France urbaine s'est enfin fortement mobilisée en 2021 dans le cadre de la discussion du projet de loi 3 D au Parlement, pour obtenir un prolongement du calendrier de la loi SRU après 2025 et renforcer le rôle des communautés et métropoles comme autorités organisatrices de l'habitat (AOH), en capacité de gérer une partie des crédits de la transition énergétique et d'organiser des politiques de peuplement et d'attribution équilibrées sur leur territoire.

LE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

Lors des travaux préparatoires à la loi "Climat et résilience", France urbaine s'est attachée à proposer une autre vision que celle qui était exposée dans le texte de l'avant-projet de loi, - à savoir celle reposant uniquement sur la contrainte et sur les seuls documents d'urbanisme qui sont soumis, de par la succession des lois sur les sujets d'aménagement, à une instabilité permanente. Cette proposition, un temps intégrée dans le texte, n'a finalement pas été retenue dans le texte définitif. France urbaine a par ailleurs formulé des propositions visant à rendre plus opérationnelles les dispositions de la loi en matière de territorialisation des objectifs de réduction de l'artificialisation.

LA RELANCE DE LA CONSTRUCTION

La commission a auditionné en septembre 2021 François Rebsamen, président de la commission chargée de formuler des propositions en faveur de la relance de la construction. Il convient de noter que Catherine Vautrin, co-présidente de la commission "Aménagement urbain, logement et habitat indigne" de France urbaine, était également membre de la commission Rebsamen: elle a ainsi pu faire passer des messages forts en forme de mise en garde contre des velléités d'encadrement trop contraint des collectivités locales, voire de recentralisation de cette compétence. La commission a toutefois émis des propositions en faveur d'un rôle médiateur du préfet en cas de difficultés liées à la délivrance des autorisations d'urbanisme entre acteurs de la construction et la collectivité, d'une accélération des procédures d'instruction et de lutte contre les contentieux abusifs.

LES POLITIQUES DE PEUPEMENT ET D'ATTRIBUTION

Avec plus de 2,2 millions de ménages en attente d'un logement social, les questions de gestion de la demande et des attributions constituent un enjeu essentiel pour assurer aux ménages modestes un parcours résidentiel de qualité en lien avec leurs attentes. En ce sens, un observatoire des

initiatives locales a été installé le 8 décembre 2021, à l'initiative de France urbaine, l'USH, l'AMF et Intercommunalités de France. Cet observatoire a vocation à devenir un lieu d'échanges et de partage pour améliorer et consolider la connaissance quant aux modalités de déploiement de la réforme de la gestion de la demande et des attributions. Le sujet emporte avec lui des enjeux importants et stratégiques pour l'équilibre social des territoires urbains. Rappelons en effet que seule la moitié des conférences intercommunales du logement (CIL) a été installée à date et qu'environ 33% des conventions intercommunales d'attribution (CIA) sont opérationnelles au niveau national. Le constat est partagé par tous : il faut améliorer ces chiffres, s'appuyer sur les bonnes pratiques et surtout mieux accompagner les acteurs locaux délégataires des aides à la pierre et bailleurs sociaux.

L'APPROFONDISSEMENT DE LA DÉCENTRALISATION EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE LOGEMENT

Autorités organisatrices de l'habitat (AOH), contrat intercommunal de mixité sociale (CIMS), habitat inclusif intégré dans les programmes locaux de l'habitat (PLH) : autant de dispositions défendues et obtenues par France urbaine dans le cadre de la discussion du projet de loi 3DS. Autre avancée à souligner : dès lors que l'autorité organisatrice de l'habitat est signataire d'une convention

pluriannuelle au titre du NPNRU, cette convention peut prévoir que les communes déficitaires au sens de l'article 55 de la loi SRU, situées en dehors de l'unité urbaine mais membres de l'EPCI, accueillent des programmes de reconstitution de l'offre locative sociale financés par l'ANRU, dès lors qu'il n'existe aucune commune déficitaire à l'intérieur de l'unité urbaine concernée.

L'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

Une vaste enquête a été menée au sein de France urbaine et de ses partenaires pour identifier le niveau de connaissance et d'appropriation de la question commerciale dans les territoires, mieux connaître les outils qui y sont déployés pour améliorer son observation et sa régulation et, enfin, dégager les principaux enjeux et pistes de propositions à pousser. France urbaine, en lien avec ses partenaires, plaide depuis longtemps pour une autonomie accrue des élus locaux - pour ceux évidemment qui disposent d'une volonté et d'une maturité suffisante en la matière - dans la définition et la mise en œuvre d'une véritable stratégie commerciale sur leur territoire, avec des outils de régulation qui soient entièrement à leur main. C'est dans cet esprit que France urbaine a, en liaison avec ses partenaires, travaillé avec le gouvernement pour mettre au point une possibilité d'expérimentation d'autonomie accrue des élus locaux dans la délivrance des autorisations d'exploitation commerciale, passant notamment par la suppression du passage en CDAC.



LES TEMPS FORTS

- ✓ **26 janvier 2021.**
Rencontre entre Johanna Rolland, Présidente de France urbaine, et Emmanuelle Cosse, nouvelle élue présidente de l'Union sociale pour l'Habitat.
- ✓ **11 février 2021.**
Nomination de Jean-Paul Jeandon, président de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, comme président du conseil d'administration du Fonds national des aides à la pierre (FNAP).
- ✓ **29 juin 2021.**
Webinaire « Commerce : quels enjeux et moyens d'actions au niveau local ? » co-organisé par France urbaine, Intercommunalités de France, la Fédération nationale des agences d'urbanisme et la Fédération nationale des SCOT.
- ✓ **22 septembre 2021.**
Audition de François Rebsamen par France urbaine et remise du premier tome du rapport de la commission Rebsamen au Premier ministre.
- ✓ **29 septembre 2021.**
Signature d'une déclaration commune avec la Fédération des Offices publics de l'habitat, à l'occasion du Congrès HLM de Bordeaux pour conforter la contractualisation entre les collectivités et leur office de rattachement, au service d'un aménagement durable et harmonieux du territoire.

COMMANDE PUBLIQUE, ACHATS ET CONCESSIONS



ÉLUS RÉFÉRENTS

Nomination prévue courant 2022.

LE GROUPE DE TRAVAIL « ACHATS » EN CHIFFRES

- 11 réunions tenues sur l'année
- 60 participants sur l'année
- 25 à 30 participants en moyenne par réunion

LE GROUPE DE TRAVAIL PROJET « RELATIONS AVEC LES DÉLÉGATAIRES À L'HEURE DE LA CRISE SANITAIRE » EN CHIFFRES

- 4 réunions tenues sur l'année
- 80 participants sur l'année
- 40 participants en moyenne par réunion

Le groupe de travail achats est un lieu de débat et d'échange sur les enjeux de la commande publique et sa transformation en levier au service des politiques publiques, où les membres s'attachent à construire des réponses et des solutions collectives.

Le groupe, dont les effectifs ont continué à s'étoffer, s'est aussi beaucoup investi en 2021 dans les débats sur la loi Climat et Résilience d'août 2021, dans le but d'obtenir le maximum d'avancées sur la partie commande publique, ainsi que sur l'opérationnalisation de l'article 58 de la loi AGECE de février 2020, qui a abouti à l'édition d'un guide

méthodologique repris bien au-delà des membres de France urbaine.

France urbaine a par ailleurs créé un groupe projet sur l'évolution des relations avec les délégataires à l'heure de la crise sanitaire, afin d'échanger sur les stratégies et méthodes adoptées par les collectivités membres pour répondre aux nombreuses demandes de compensations ou d'indemnisations de leurs délégataires. Ce groupe transverse réunit élus et techniciens de divers horizons : commande publique, contrôle de gestion, finances ou directions opérationnelles en charge de grands équipements (de spectacle ou sportifs, notamment).



LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE (ARTICLES 35 ET 36)

France urbaine s'est fortement mobilisée pendant les débats sur la loi Climat et Résilience, en déposant une quinzaine d'amendements lors des première et seconde lecture du texte, visant à enrichir ou améliorer les dispositions concernant la commande publique objet des articles 35 et 36 de la version finale de la loi, et en échangeant régulièrement avec le cabinet du Secrétariat d'État chargé de l'Économie sociale, solidaire et responsable. Plusieurs avancées majeures ont ainsi pu être obtenues :

- l'extension des dispositions applicables aux marchés aux contrats de concession, qui avaient été curieusement oubliés de la version initiale du texte ;
- le renforcement du rôle des SPASER, avec l'intégration d'indicateurs précis sur les achats socialement et écologiquement responsables réalisés par la



collectivité, et des sous-objectifs cibles pour ceux réalisés auprès des entreprises solidaires d'utilité sociale (ESUS), ou employant des personnes défavorisées ou appartenant à des groupes vulnérables (SIAE, ESAT, EA etc.), reprenant en partie des propositions de France urbaine,

- la fourniture par l'État, au plus tard le 1^{er} janvier 2025, d'outils opérationnels de définition et d'analyse du coût du cycle de vie, objet de l'article 36 de la loi qui reprend un amendement déposé conjointement par France urbaine et l'Institut national de l'économie circulaire.

L'ARTICLE 58 DE LA LOI AGECE

Faisant suite à la publication du décret du 9 mars 2021 précisant les modalités d'application des obligations de l'article 58 de la loi AGECE¹, France urbaine a créé un sous-groupe de travail chargé de réfléchir à la mise en œuvre par les collectivités de ce texte souvent imprécis et peu opérationnel dans sa rédaction.

Ce travail a abouti à la production d'un guide méthodologique complet en mai 2021, proposant un cadre pratique d'opérationnalisation d'AGECE, tant sur le processus que les outils.

France urbaine a par ailleurs poursuivi le dialogue avec le Commissariat général au développement durable (CGDD) pour améliorer la notice complémentaire au Décret, dont une nouvelle version enrichie de la plupart de ses remarques a été publiée en janvier 2022.

LES CONSULTATIONS SUR LE RAPPORT BEAUDUOIN- HUBIÈRE/HAVET « POUR UNE COMMANDE PUBLIQUE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE »

France urbaine, auditionnée dans le cadre des consultations lancées par les parlementaires Sophie Beau douin-Hubière et Nadège Havet à qui le Premier ministre avait confié une mission visant à rendre la commande publique plus responsable sur les plans environnemental et social et plus accessible aux PME, a pu exposer ses propositions d'évolutions du cadre réglementaire, dont plusieurs ont été reprises dans la version finale du texte, notamment :

- la pérennisation du dispositif permettant de passer des marchés en gré à gré pour des achats innovants de moins de 100 000 €² ;
- l'augmentation du nombre de collectivités concernées par l'élaboration d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) ;
- la réduction du délai d'entrée en vigueur des principales dispositions de l'article 35 de la loi climat et résilience (que France urbaine avait proposé de ramener à deux ans pendant les débats parlementaires) ;
- une meilleure prise en compte des effets multiplicateurs de l'achat (même si ce dernier point, simplement évoqué, ne fait pas l'objet d'une proposition en tant que telle).

LES RELATIONS AVEC LES DÉLÉGATAIRES À L'HEURE DE LA CRISE SANITAIRE

La crise sanitaire et les confinements ont fortement impacté le fonctionnement de nombreux grands équipements (salles de spectacles, centres de congrès, équipements sportifs) - dont la plupart ont dû être fermés pendant plusieurs mois - et conduit à des modifications importantes des offres de transport et de leur fréquentation, sources de demandes d'indemnités de la part des délégataires à qui la gestion de nombre de ces équipements ou compétences a été confiée.

L'objectif de ce groupe projet, qui s'est réuni à 4 reprises en 2021, est de croiser les approches et de mutualiser les réflexions, afin de construire une boîte à outils dans laquelle chacun peut piocher pour être mieux armé face aux demandes de ses délégataires, qu'il s'agisse du traitement de l'exercice écoulé 2020, ou de tracer des perspectives pour l'année 2021.

1 Décret n°2021-254 du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.

2 Décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique.



La mise en œuvre du Plan de relance a permis de mettre en lumière les besoins de financement des différents secteurs culturels, tout en remettant en perspective la gouvernance culturelle. En la matière, de nombreuses réflexions ont été portées pour permettre une territorialisation culturelle qui vise à approfondir la décentralisation et consolider la déconcentration, en lien avec de nombreux enjeux comme l'éducation artistique et culturelle, les droits culturels ou encore les équipements culturels.

LE SOUTIEN DES ACTEURS CULTURELS

La gestion de la crise sanitaire a de nouveau mobilisé la commission "Culture" de France urbaine, en tant qu'espace d'échanges et de mutualisation visant à considérer les différentes approches portées concernant l'ouverture des équipements culturels ou le soutien aux acteurs culturels. En filigrane, le contexte sanitaire a permis de révéler davantage l'importance des collectivités locales dans l'accompagnement et le soutien à la culture.

ÉLUS RÉFÉRENTS

Co-présidents : **Olivier Bianchi**, maire de Clermont-Ferrand et président de Clermont Auvergne Métropole et **François de Mazières**, maire de Versailles, président de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc,

LA COMMISSION EN CHIFFRES

5 réunions de commission tenues sur l'année
161 participants sur l'année
32 participants en moyenne par réunion

La crise sanitaire a de nouveau émergé au rang des principales préoccupations portées aux politiques culturelles. Dans le prolongement de l'année 2020, les collectivités locales ont continué de soutenir la création artistique et culturelle, et de maintenir une activité culturelle, dès lors que les configurations sanitaires le permettaient. En relayant les revendications des acteurs culturels, les élus locaux ont exprimé durant l'année 2021 une nécessaire « sortie de crise culturelle », assortie d'une lisibilité concernant les différents équipements culturels et le soutien aux pertes financières.

LA CRÉATION DE LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA TRANSMISSION, AUX TERRITOIRES ET À LA DÉMOCRATIE CULTURELLE

Le prisme territorial de la culture a été davantage reconnu en 2021 par la création de la « Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle » au sein du ministère de la Culture, accompagnant notamment la refonte du « Conseil des territoires pour la Culture » (CTC) et des « Conseils locaux des territoires pour la Culture » (CLTC).

LA CULTURE AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

Les échanges périodiques avec les principales organisations culturelles – représentants des pratiques professionnelles ou amateurs – découlent du statut incontournable des grandes villes, grandes agglomérations et métropoles pour appréhender les politiques culturelles. Une logique partenariale à un échelon infrarégional s'accélère, en lien avec les organismes et opérateurs culturels comme le Centre national de la musique (CNM) et le Centre national du livre (CNL).



LES TEMPS FORTS

✓ 7 avril 2021.

Interpellation du président de la République par France urbaine et publication d'une contribution de France urbaine « Pour une sortie de crise culturelle ».

✓ 22 avril 2021.

Publication d'un arrêté ministériel visant à renouveler le fonctionnement et le périmètre du Conseil des territoires pour la Culture et officialiser les Conseils locaux des territoires pour la Culture.

✓ 15 juillet 2021.

Publication d'une Contribution à la préparation du déconfinement pour soutenir les acteurs culturels et préparer la relance culturelle.

✓ 9 septembre 2021.

Publication de l'ouvrage de bande-dessinée « Pérégrinations urbaines » et montage d'une exposition par France urbaine, dans le cadre du dispositif BD20>21.



✓ 6 décembre 2021.

Signature de la « Charte de développement durable pour les festivals » et accord de principe de France urbaine concernant le Plan Egalite femmes-hommes.



ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET ESS

ÉLUS RÉFÉRENTS

Co-présidents : Emeline Baume, vice-présidente de la Métropole de Lyon, et Frédéric Minard, adjoint au maire de Roubaix.

Vice-présidents : Cyrine Makhoulouf, conseillère municipale déléguée à la Ville de Saint-Etienne et Jean-Patrick Masson, adjoint au maire de Dijon, vice-président de Dijon Métropole.

LA COMMISSION EN CHIFFRES

5 commissions tenues sur l'année

175 participants sur l'année

35 participants en moyenne par réunion

4 webinaires organisés

162 participants sur l'année

42 participants en moyenne par webinaire



Suite à l'installation de la commission en décembre 2020, les thématiques « économie circulaire » et « ESS » ont trouvé leur place dans les travaux de France urbaine pour la mandature 2020-2026. Une réflexion a notamment été menée sur l'organisation de la commission : sa gouvernance, son fonctionnement et sa feuille de route. 2021 a ainsi vu l'officialisation d'un partenariat avec le RTES (Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire) pour 2020-2023, et la préparation d'un partenariat avec le CNR (Cercle National du Recyclage)

pour mettre en place un groupe de travail « Déchets ». En outre, afin de répondre aux mieux aux besoins des membres, et d'avoir un panorama de ce qui se fait déjà ou qui est en projet sur le terrain, deux études ont été réalisées : une sur les démarches territoriales d'économie circulaire, une autre sur les territoires urbains, l'ESS et l'innovation sociale. L'année 2021 a également été marquée par la représentation de France urbaine au sein du Conseil national de l'économie circulaire (issu de la loi Anti-gaspillage et Economie circulaire - dite « loi AGECE » de février 2020).

LE SUIVI DU PLAN DE RELANCE

France urbaine a effectué une veille et a échangé avec les cabinets de la ministre de la Transition écologique et de la Secrétaire d'Etat à l'économie sociale, solidaire et responsable sur le plan de relance, les CRTE, ou encore les contrats à impact.

LE CADRE LÉGISLATIF DE LA LOI AGEC

France urbaine suivi la mise en œuvre de la loi AGEC (dont l'article 58), avec des focus sur certaines filières lors des réunions de la commission (filière Tabac, filière Bâtiment, filière Textile). L'association a également suivi l'examen parlementaire de loi Climat et Résilience (dont la commande publique, avec une forte implication de France urbaine et ses membres sur le sujet) et de la loi 3DS.

UNE ÉTUDE ET UN LABEL ECONOMIE CIRCULAIRE

France urbaine a conduit un projet collectif avec l'Ecole urbaine de Sciences Po sur les démarches territoriales d'économie circulaire, auquel 23 collectivités membres de France urbaine ont participé, avec la présentation du rendu final via un webinar le 15 juin. Les échanges et résultats issus de ce projet collectif ont notamment permis d'alimenter les contributions de France urbaine au sein du Comité national straté-

gique du label économie circulaire de l'ADEME. Un webinar sur ce label a également été organisé à l'attention des membres, et une cérémonie pour les territoires labellisés a été organisée par l'ADEME le 16 septembre.

L'ÉTUDE ESS ET INNOVATION SOCIALE

Cette étude a été réalisée conjointement avec le RTES et l'Avisé (basée sur une étude sur les Métropoles et l'ESS en date de 2019), avec la participation des membres de France urbaine et du RTES. Intitulée « Territoires urbains, économie sociale et solidaire & innovation sociale - Cadres et leviers d'actions des métropoles, agglomérations et grandes villes pour renforcer l'ESS », les premiers éléments ont été diffusés à l'occasion du Sommet européen de l'économie sociale de Mannheim le 26 mai (notamment les 10 messages clés identifiés). L'étude a été dévoilée dans son ensemble à l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités Locales le 16 novembre, avec la publication d'un communiqué de presse conjoint aux trois organisations. Une large diffusion en a été faite auprès des représentants institutionnels et des partenaires au niveau national, et une traduction en anglais a été lancée afin de la promouvoir au niveau européen



LES TEMPS FORTS

✓ 4 février 2021.

Echange des membres avec le cabinet de la Ministre Barbara Pompili sur la relance, le soutien de l'Économie circulaire et les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

✓ 20 mai 2021.

Officialisation du partenariat France urbaine - RTES en présence d'Olivia Grégoire, Secrétaire d'Etat à l'économie sociale, solidaire et responsable, et lancement d'un dialogue politique avec la Secrétaire d'Etat.

✓ 9 septembre 2021.

Atelier Achat public durable et responsable, moteur des politiques territoriales d'économie circulaire et d'ESS aux Journées nationales de France urbaine à Nantes, avec la participation du cabinet de la Secrétaire d'Etat Olivia Grégoire.



ÉCONOMIE DES TERRITOIRES

ÉLUS RÉFÉRENTS

Co-présidentes : Michèle Lutz, maire de Mulhouse, et Anne Vignot, maire de Besançon et présidente de Grand Besançon Métropole.

LA COMMISSION EN CHIFFRES

7 commissions tenues sur l'année
180 participants sur l'année

LE GROUPE DE TRAVAIL "FONCIÈRES COMMERCIALES" EN CHIFFRES

6 réunions tenues sur l'année
110 participants sur l'année
20 participants en moyenne par réunion

LE GROUPE DE TRAVAIL "ATTRACTIVITÉ" EN CHIFFRES

3 réunions tenues sur l'année
60 participants sur l'année
20 participants en moyenne par réunion

LE GROUPE DE TRAVAIL "IMMOBILIER DE BUREAUX" EN CHIFFRES

2 réunions tenues sur l'année
45 participants sur l'année
Environ **23** participants en moyenne par réunion

LE GROUPE DE TRAVAIL "RELATIONS AVEC LES RÉGIONS / SRDEII" EN CHIFFRES

3 réunions tenues sur l'année
60 participants sur l'année
20 participants en moyenne par réunion

LE GROUPE DE TRAVAIL "EMPLOI ET INSERTION" EN CHIFFRES

3 réunions tenues sur l'année
50 participants sur l'année
17 participants en moyenne par réunion

La coïncidence entre la crise sanitaire, la mise en place de nouveaux exécutifs intercommunaux et la montée en puissance des enjeux climatiques invitent à une profonde remise en question des stratégies et des outils d'intervention économique des agglomérations et métropoles. Qu'il s'agisse par exemple d'attractivité, d'aides aux entreprises ou d'immobilier d'entreprises, les collectivités membres de France urbaine inventent actuellement, en proximité et en interaction permanente avec les acteurs économiques, de nouvelles politiques publiques de soutien à l'émergence



des nouvelles économies. D'une approche longtemps focalisée sur la croissance et le développement ou concentrée sur les investissements et les infrastructures, ces territoires passent progressivement à une intervention privilégiant les parcours d'accompagnement des entrepreneurs, les mesures d'impact des aides économiques ou l'intégration des compétences territoriales dans les stratégies d'accueil ou de filières. Ce sont là les fondements d'une nouvelle pensée stratégique du développement économique métropolitain.

LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DURANT LA CRISE SANITAIRE DE COVID-19

France urbaine s'est mobilisée pour accompagner la sortie progressive des dispositifs d'aides d'urgence aux entreprises impactées par la crise sanitaire et l'engagement dans des stratégies et parcours d'accompagnement des acteurs économiques dans les transformations induites par les transitions écologique, énergétique et numérique.

L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

La structuration des approches sur l'économie de proximité et des nouveaux équilibres provoqués notamment par la digitalisation ont été au cœur de l'action de France urbaine durant l'année 2021. L'association a également soumis une contribution dans le cadre des Assises du commerce et s'est pleinement engagée

pour que ces Assises soient l'occasion d'adapter les évolutions du commerce au plus près des attentes, des besoins et des réalités locales et de donner aux élus locaux les moyens d'y contribuer. Pour cela, France urbaine a soumis 18 propositions concrètes.



L'ÉCONOMIE PRODUCTIVE

Les membres de la commission "Economie des territoires" de France urbaine se sont penchés sur l'émergence et l'accélération de la question de l'économie productive et du rôle des villes dans la reconstitution des chaînes de valeur industrielles post-crise.

LE TÉLÉTRAVAIL

La montée en puissance du télétravail réorganise la place des espaces de travail dans les villes et France urbaine s'engage tout naturellement dans la réflexion engagée sur le sujet. L'approche fonctionnelle des documents d'urbanisme n'est plus pertinente. Les questions de mixité, de polyvalence ou de réversibilité des espaces nécessitent de repenser les lieux de l'économie.



LES TEMPS FORTS

- ✓ **19 mai 2021.**
Réunion commune des commissions "Economie des territoires" et "Politique de la ville".
- ✓ **29 juin 2021.**
Webinaire commun aux associations d'élus sur la situation et les perspectives de l'urbanisme commercial.
- ✓ **10 septembre 2021.**
Atelier "Crise sanitaire, crise économique, crise environnementale : la relance impose de repenser l'économie des territoires" lors des Journées nationales de France urbaine.
- ✓ **30 novembre 2021.**
Réunion commune des commissions "Economie des territoires" et "Tourisme".
- ✓ **15 décembre 2021.**
Publication de la contribution de France urbaine aux Assises du commerce.



ÉDUCATION, JEUNESSE ET PETITE-ENFANCE

ÉLUS RÉFÉRENTS

 **Elus référents** : Amandine François-Goguillon, adjointe au maire de Caen et Pierre Huguet, adjoint au maire de Marseille

LA COMMISSION EN CHIFFRES

54 commissions tenues sur l'année

1620 participants sur l'année

43 participants en moyenne par réunion



L'école est l'une des compétences historiques des communes. Les collectivités sont en première ligne, en finançant les écoles et en mobilisant des équipes éducatives, aux côtés des personnels de l'Éducation nationale. Tous les sujets liés à la petite-enfance, à l'éducation, à l'animation, aux vacances, à la restauration municipale, aux locaux éducatifs, à la transition écologique mise en œuvre dans les écoles occupent la commission "Éducation, jeunesse et petite-enfance" régulièrement. En 2021, la gestion de la crise sanitaire a bien entendu également fortement mobilisée les élus urbains.

ACCUEILLIR LES ENFANTS ET LES ÉLÈVES EN TOUTE SÉCURITÉ, MALGRÉ LE CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE

Durant la crise sanitaire, les élus urbains se sont félicités du maintien de l'accueil des élèves et des enfants en crèche, tout en étant exigeants pour leur santé ainsi que sur les conditions de travail des agents territoriaux. Face à un absentéisme important, du fait de la pandémie constaté parmi les enseignants ou les personnels, les autorisations spéciales d'absence ont obligé les collectivités locales à chercher en

permanence des solutions pour maintenir le service public. La question de la sécurité des locaux a autant d'importance que les enjeux sanitaires : les élus ont dû assurer la gestion conjointe du plan Vigipirate Alerte Attentats et les différents protocoles sanitaires publiés tout au long de la crise.

Permettre aux familles de disposer de masques adaptés pour leurs jeunes enfants, gérer la distanciation pendant les récréations ou le temps du repas, accueillir dans les crèches en groupes limités, connaître et mettre en œuvre les consignes pour les activités périscolaires, rassurer les familles... les élus et leurs services ont pleinement assumé leur mission, en responsabilité.

RENDRE ATTRACTIF LE SECTEUR DE LA PETITE-ENFANCE

Dès le début de l'année 2021, les tensions croissantes sur le recrutement dans le champ de la petite enfance ont été exprimées par France urbaine : des sections voire des crèches ferment, faute de recrutement. Dans un contexte où, selon les derniers chiffres de la Caisse nationale des allocations familiales, 61 % des parents sont obligés de garder leurs enfants, le plus souvent faute de place ou de moyens financiers, cette rupture dans la continuité du service public pèse fortement sur les trajectoires professionnelles et renforce les inégalités sociales et de genre.

Face à ces difficultés, différentes solutions ont été mises en œuvre ou sont souhaitées : ouverture des métiers aux titulaires du CAP petite enfance, recrutement sur titre, validation des acquis de l'expérience... Toutefois, en dépit d'un effort sur la rémunération, les cycles de travail ou encore d'un travail de structuration des filières, les difficultés de recrutement sont croissantes.

Représentée et particulièrement active au sein du comité de filière piloté par Adrien Taquet, secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles, France urbaine a souhaité dégager plusieurs principes structurants et faire des propositions. L'association a appelé l'instance à s'en saisir dans les meilleurs délais.



LA MOBILISATION DES TERRITOIRES AUTOUR DES "1000 PREMIERS JOURS"

Le secrétaire d'État Adrien Taquet a dévoilé le 6 décembre 2021 les résultats de l'appel à projets "1 000 premiers jours de l'enfant". Le but est de soutenir l'émergence de projets adoptant l'approche « en coutures anglaises » du chantier des 1 000 premiers jours. Des projets construits à partir des besoins des parents et des enfants, adaptés à leur quotidien, à leur rythme et à leurs lieux de vie, réunissant les services et professionnels des secteurs sanitaire et social, pour un meilleur accompagnement des parents et au bénéfice du développement et de la santé de l'enfant.



Les projets devaient s'inscrire sur au moins l'un des 6 axes prioritaires suivants :

- Repérage des situations de fragilité et accompagnement des parents sans rupture tout au long des 1 000 premiers jours ;
- Développement d'actions en promotion de la santé pour les plus petits ;
- Prévention de l'isolement et de l'épuisement des parents, notamment des mères en post-partum
- Aménagement des lieux et de l'offre pour favoriser l'éveil culturel et artistique des tout-petits, notamment des plus défavorisés ;
- Conciliation des temps entre vie professionnelle et parentalité ;
- Place du père ou du second parent.

Lors de cette première série, 200 lauréats ont été sélectionnés, dont 32 territoires membres de France urbaine : Grenoble, Saint-Etienne, Clermont-Ferrand, Dijon, Besançon, Brest, Rennes, Tours, Orléans, Strasbourg, Nancy, Lille, Amiens, Paris, Boulogne-Billancourt, Fort-de-France, Le Havre, Rouen, Bordeaux, Pau, Poitiers, Limoges, Nîmes, Toulouse, Montpellier, Nantes, Angers, Le Mans, Nice, Marseille, Avignon, Saint-Denis de la Réunion.



LES TEMPS FORTS

✓ 28 mai 2021.

Réunion de la commission "Education, jeunesse et petite-enfance", en présence d'Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat chargé de l'Enfance et des Familles, à Paris.

✓ 21 septembre 2021.

Réunion de la commission "Education, jeunesse et petite-enfance", en présence du Réseau Français des Villes Educatives (RFVE), à Marseille.

✓ 10 décembre 2021.

Réunion de la commission "Education jeunesse et petite-enfance" à l'Académie du Climat, à Paris.

✓ 15 décembre 2021.

Présentation de la plaquette *Atout'Scol*, en partenariat avec l'ANDEV, le Ministère de la Transition écologique ou encore l'AMF, pour faciliter l'accès à l'école des enfants en grande précarité.



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE



ÉLUS RÉFÉRENTS

👤👤👤 Catherine Vautrin, présidente de la communauté urbaine du Grand Reims, **Michaël Delafosse**, maire de Montpellier, président de Montpellier Méditerranée Métropole et **Anne Vignot**, maire de Besançon et présidente de Grand Besançon Métropole.

La crise sanitaire et ses conséquences ont modifié durablement la relation entre les grandes collectivités urbaines et les acteurs de l'enseignement supérieur. L'année 2021 a permis de voir émerger de nouvelles formes de partenariats (accueil et soutien des étudiants, intégration des campus dans les villes, implication dans les démarches d'innovation et d'expérimentation...) et de densifier les travaux du "Réseau ESR" des associations d'élus intercommunaux. S'appuyant sur les acquis d'une relation longtemps structurée autour des thématiques d'infrastructures, cette nouvelle étape passe par une conso-

lida-tion des partenariats de contenus (programmes de recherche, soutien aux thèses, fondations, structures de valorisation...) alors que s'esquisse un travail entre les grandes intercommunalités urbaines et les acteurs de l'ESR sur la bonne triangulation entre des populations à la recherche d'emploi ou de qualification, des acteurs économiques de plus en plus impliqués dans l'appareil de formation et des universités de plus en plus engagées dans l'employabilité de leurs étudiants.

LA VIE ÉTUDIANTE EN PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE

La question de la vie étudiante, révélée par la crise sanitaire, devient progressivement un des fils conducteurs de l'action universitaire des agglomérations et métropoles. Elle permet la création de liens plus solides et plus constants entre les élus des métropoles et les présidents d'universités.

LES UNIVERSITÉS COMME ÉCOSYSTÈMES D'INNOVATION

Les écosystèmes d'innovation et la place croissante qu'y occupent les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont des sujets

en profond renouvellement. L'échelle de proximité que représentent les grands espaces urbains se révèle comme un atout précieux dans la construction de projets innovants.

LA PLACE DES CAMPUS

La place des campus dans les villes se réinvente à la faveur de la crise, de l'impact du e-learning et de l'autonomie des universités. Les sites universitaires participent pleinement des logiques de transformation de l'urbain (impact ZAC, logement étudiant, mixité croissante des fonctions, densification...).



L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE PAR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le rôle croissant des universités dans les stratégies d'attractivité des territoires croise l'importance croissante de leur attractivité pour les établissements d'enseignement supérieur (chercheurs, étudiants internationaux, enseignants étrangers...).

L'ALLIANCE DES TERRITOIRES ET L'ESR

Les équilibres territoriaux sont au cœur des thématiques universitaires. L'alliance des territoires se traduit aussi par une implication des métropoles dans l'organisation de l'offre d'enseignement supérieur dans les villes et agglomérations proches.



LES TEMPS FORTS

- ✓ **26 août 2021.**
Participation des élus des métropoles et agglomérations à l'université d'été de la Conférence des Présidents d'Université, à Dunkerque.
- ✓ **7 juillet 2021.**
Publication du B&Ba de l'Enseignement supérieur et de la recherche.
- ✓ **1^{er} décembre 2021.**
Adoption de l'amendement sur les Sociétés publiques locales universitaires dans la loi dite « 3DS ».

EUROPE, PARTENARIATS ET TERRITOIRES



ÉLUS RÉFÉRENTS

Co-présidentes : Jeanne Barseghian, maire de Strasbourg, et Magali Altounian, adjointe au maire de Nice.

Vices-présidents : Benoit Pilet, adjoint au maire d'Angers, et Hermano Sanches Ruivo, adjoint à la maire de Paris.



LA COMMISSION EN CHIFFRES

4 commissions tenues sur l'année

235 participants sur l'année

50 à 70 participants en moyenne par réunion

3 webinaires (près de 200 participants en tout)

LE GROUPE DE TRAVAIL « PARTENARIATS ET TERRITOIRES » EN CHIFFRES

3 réunions tenues sur l'année

120 participants sur l'année

40 participants en moyenne par réunion

La commission Europe de France Urbaine a été installée lors de sa première réunion le 16 février 2021. Un projet de feuille de route Europe de France urbaine pour la mandature 2020-2026 a été élaboré. Les travaux de la commission se sont en outre focalisés sur les plans de relance européen et national pour contrer les effets économiques et sociaux de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 et le lien avec la préparation de la mise en œuvre de la politique de cohésion européenne pour 2021-2027 ; mais aussi la préparation de la présidence française du Conseil de l'Union européenne au 1^{er} semestre 2022.

Un autre sujet d'importance a occupé ses travaux, il s'agit de la Conférence sur l'avenir de l'Europe. Ainsi, le 8 juin, à la suite de la

réunion du 14 avril et de la publication d'un communiqué de presse appelant à faire vivre la Conférence sur l'avenir de l'Europe au local dans les territoires, un retour a été fait sur l'expérience strasbourgeoise. Après une intervention de Jeanne BARGSEGHIAN sur le lancement de la Conférence le 9 mai (journée de l'Europe) à Strasbourg, ont témoigné Peter CLEISS et Eric BRAUN, membres du groupe de travail de l'« Agora Strasbourg capitale européenne ».

Enfin, la thématique de la Ville durable s'est également avérée incontournable. Les membres de la commission ont en effet pu assister à la présentation de Grenoble, capitale verte européenne 2022 et, ont été également mobilisés sur le second semestre, sur l'appel à manifestation d'intérêt du Programme Horizon Europe concernant la Mission visant à 100 villes climatiquement neutres et intelligentes d'ici 2030 - par et pour les citoyens. Une attention particulière a en outre été portée aux liens et les possibles coopérations avec les réseaux existants sur les sujets européens afin de créer des synergies dans les travaux respectifs de chacun (Eurocities, AFCCRE, RTES, le Pôle Joubert -Intercommunalités de France, FNAU et ANPP...).

LES PLANS DE RELANCE EUROPÉEN ET NATIONAL

La commission a reçu le 16 février Adina Révol, qui était à ce moment-là, conseillère économique à la Représentation en France de la Commission européenne pour présenter le plan de relance européen. L'objectif était de pouvoir identifier les messages à porter aux niveaux national et européen concernant la dimension européenne du plan de relance français, pour la partie devant être abondée par la Facilité européenne pour la reprise et la résilience (FRR) – estimée à 40 mds € sur le montant total des 100 mds € du plan « France relance » – et plus particulièrement sa territorialisation, et en l'occurrence, l'association des territoires urbains à sa préparation et sa mise en œuvre. Un retour avait par ailleurs été fait aux membres par l'équipe de France urbaine sur la présentation le 8 février du plan national de relance et de résilience (PNRR) pour la France par le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) à destination des associations d'élus locaux. L'atelier du 9 septembre à Nantes portait par ailleurs sur : « La relance par les politiques contractuelles : revisiter la méthode ? ».



LA PRÉPARATION DE LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE AU 1^{ER} SEMESTRE 2022

Le 14 avril, la commission a reçu Yedidia Lévy-Zauberman, qui était à ce moment-là, conseiller spécial au cabinet du Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes Clément Beaune, pour une intervention sur l'état de la préparation, les objectifs, les contributions possibles des parties prenantes sur la PFUE, tout comme sur l'état de la préparation de la Conférence sur l'avenir de l'Europe et sa déclinaison au niveau national. L'objectif était de pouvoir identifier les thèmes prioritaires pour France urbaine lors de la PFUE 2022 en vue de la préparation d'une contribution pour la réunion du Bureau exécutif du 4 mai, et un premier échange avec Clément Beaune. L'idée était également d'avoir une vision partagée de l'ensemble des événements qui se profilent dans les territoires des membres, et lancer une réflexion sur un événement que France urbaine pourrait organiser, avec des partenaires potentiels avec une labellisation éventuelle de la présidence française.

France urbaine avait également souhaité être représentée dans le Comité transpartisan d'échanges et de suivi de la présidence française de l'Union européenne, ce à quoi a répondu favorablement le Secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes Clément Beaune. Jeanne Barseghian a ainsi participé aux réunions de ce comité du 7 juin et du 27 septembre derniers.

Clément Beaune est intervenu en Conseil d'administration de France urbaine le 9 novembre, pour présenter les priorités de la présidence française du Conseil de l'Union européenne au 1^{er} semestre 2022 et échanger avec les membres.

En outre le travail en partenariat est essentiel pour cette commission. Ainsi, depuis quelques années déjà, France urbaine travaille de manière coordonnée sur les questions européennes avec le Pôle Joubert (France urbaine, AdCF, FNAU et ANPP) (les équipes font des points réguliers sur les dossiers en cours et à venir). Les associations du Pôle Joubert ont notamment porté en commun des contributions sur la politique de cohésion européenne, et en l'occurrence sur des demandes de labellisation pour des événements se tenant sous la présidence française du Conseil de l'Union européenne, dont un sur la commande publique durable et responsable, et un autre sur le télétravail piloté par l'ANPP, es deux événements ont reçu une réponse positive sur l'octroi de la labellisation.

L'EXPRESSION DES MEMBRES SUR L'IMPORTANCE DES SUJETS EUROPÉENS DANS LEURS TRAVAUX ET LES LIENS AVEC LES PARTENAIRES

L'étude réalisée avec l'INET sur « L'action internationale des villes : enjeux et perspectives pour les mandats 2020-2026 » publiée en juin, est venue confirmer l'intérêt des collectivités urbaines pour l'Europe et l'International, et par la

même, la méthode de travail de la commission Europe et l'approche partenariale avec d'autres associations, organisations et acteurs œuvrant dans le même domaine.

Sur le sujet de renforcer les liens avec les réseaux de collectivités existants sur l'Europe. Ainsi lors de la réunion du 14 avril, les membres de la commission Europe ont pu échanger sur les axes de travail potentiels en commun avec Christophe Chaillou, directeur Général de l'AFCCRE, et Anna Lisa Boni, secrétaire générale de Eurocities (dont Nantes fait partie du Comité exécutif).

EUROPE ET VILLE DURABLE

Le 8 juin, un focus a été fait sur la nouvelle initiative du Bauhaus européen (présentation en début d'année, appel à candidatures lancées au printemps pour le prix du Bauhaus européen, publication d'une communication en septembre). Sont ainsi intervenus : Piotr Wolkowski, URBACT lead expert, et Isabelle Vérilhac, directrice de l'international et de l'innovation à la Cité du Design.

Lors de cette même réunion, Claus Habfast, conseiller municipal délégué Europe, patrimoine, montagne à la Ville de Grenoble, a présenté les actions et activités à venir dans le cadre de Grenoble - Capitale verte européenne en 2022.

Un webinaire a été organisé le 19 mai à l'attention des membres de France urbaine, présentant les différentes initiatives européennes en matière de

climat et d'environnement intéressant les collectivités locales, auquel ont été conviés les membres de commission Transition écologique afin de faire vivre la transversalité dans les travaux de France urbaine.

Deux webinaires sur la « Mission Villes » se sont tenus les 15 et 22 novembre. Cette initiative vise à avoir 100 villes climatiquement neutres et intelligentes d'ici 2030, afin de lancer une dynamique urbaine pour atteindre l'objectif européen de neutralité carbone en 2050. Pour ces deux webinaires, ont notamment participé le ministère de la Transition écologique et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, qui pilotent la mise en place d'un groupe miroir côté français, visant à coordonner la gouvernance et le suivi de cet appel à manifestation d'intérêt au niveau national, ainsi que le partenariat Driving urban transitions, travaux auxquels France urbaine est associée (elle est partenaire avec France Ville durable pour le pilotage du groupe « Accompagnement des collectivités »). Les membres de la commission Europe, de la commission Transition écologique, de la commission Numérique et Innovation, du groupe de travail Partenariats et Territoires, et du groupe projet Participation citoyenne de France urbaine ont été conviés.

Magali Altounian a représenté la commission Europe de France urbaine lors de l'échange - par visioconférence - le 1er mars entre les élus des grandes villes et leurs groupes et Pascal Canfin, président de la commission ENVI du Parle-

ment européen, ainsi qu'Ambroise Fayolle, vice-président de la Banque européenne d'investissement sur la relance et le financement des projets de transition écologique.

Magali Altounian a représenté France urbaine au Transition Forum le 1er octobre à Nice et est intervenue sur le rôle des territoires dans la transition écologique et l'Europe.



LES TEMPS FORTS

- ✓ **8 juin 2021.**
Tenue de la commission Europe à Strasbourg.
- ✓ **9 septembre 2021.**
Atelier « La relance par les politiques contractuelles : revisiter la méthode ? » lors des Journées nationales de France urbaine à Nantes.
- ✓ **9 novembre 2021.**
Participation de Clément Beaune au Conseil d'administration de France urbaine sur la place de l'agenda urbain dans le programme de la présidence française.

FINANCES ET FISCALITÉ LOCALE

ÉLUS RÉFÉRENTS

Co-présidents : François Rebsamen, maire de Dijon et président de Dijon Métropole et Arnaud Robinet, maire de Reims.

LA COMMISSION EN CHIFFRES

5 commissions tenues sur l'année

415 participants sur l'année

83 participants en moyenne par réunion

ET AUSSI

11 réunions de groupes de travail sur l'évaluation climatique des budgets, les pactes financiers et fiscaux, la fiscalité des logements sous-occupés, les relations avec les délégataires, etc.

10 auditions parlementaires et 12 rendez-vous avec les cabinets ministériels, en amont et pendant l'examen des projets de loi de finances rectificative pour 2021 et initiale pour 2022.

13 réunions de concertation avec les services de la Direction générale des finances publiques sur divers chantiers d'actualité.



Outre qu'elle soit un lieu d'échanges et de débats sur les grandes évolutions en matière de finances locales, la commission a pour principal objectif de définir les orientations de l'association sur l'ensemble des projets de réformes ayant des impacts sur les budgets locaux ou en réaction aux crises exogènes qui peuvent également les affecter.

L'année 2021 a de ce point de vue été marquée, comme la précédente, du sceau de l'épidémie de Covid-19. Une fois passées les premières – et violentes – secousses de l'année 2020, il s'est agi de gérer les répliques de la crise et ses conséquences les plus durables sur les finances locales. France urbaine s'est

donc pleinement engagée, tout au long de l'année, auprès des cabinets ministériels, des parlementaires et des administrations centrales pour que les territoires urbains, parents pauvres des dispositifs de compensation mis en place par le gouvernement, puissent participer à l'effort collectif de relance dans les meilleures conditions. Ainsi, si l'année 2020 avait été celle de la résilience, de l'urgence, de l'adaptation instantanée aux bouleversements causés par l'épidémie, 2021 pourrait être vue comme une année de pédagogie, de plaidoyer, de démonstration patiente et persévérante.

Par ailleurs, bien que l'actualité ait été, une grande partie de l'année,

largement monopolisée par l'épidémie de Covid-19, d'autres chantiers concernant les finances locales ont suivi leur cours en 2021. France urbaine a poursuivi son engagement en faveur de l'autonomie fiscale des collectivités territoriales, de l'efficacité des mécanismes de péréquation, au bénéfice d'une meilleure lisibilité et cohérence de la fiscalité et des finances locales.

2021 aura également été l'année du développement de l'évaluation climat des budgets dans les collectivités, et de la création d'un groupe de travail dédié à France urbaine.

LE CONSENSUS SUR L'IMPACT DE LA CRISE DANS LES TERRITOIRES URBAINS

Dès le dernier trimestre 2020, France urbaine avait présenté le constat d'un impact financier de la crise sanitaire concentré sur les territoires urbains, fondé sur une large enquête de terrain auprès des 106 adhérents de l'association. Partager ce constat tour à tour avec les ministres, parlementaires ou services d'administration centrale au premier semestre 2021, alors même que le gouvernement avait débuté l'année par des présentations peu rigoureuses et conclusions hâtives, était un préalable utile et nécessaire en amont de l'adoption d'une deuxième vague de dispositifs de soutien.

Avancées obtenues

- ✓ **La convergence unanime sur la concentration de l'impact de la crise sur les grandes collectivités urbaines : les**

alertes initiales de France urbaine se sont vues corroborées sans réserve par les travaux de la Cour des Comptes, de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales, de la Banque Postale ou encore de l'Agence France Locale.

- ✓ **L'abondement de 400 millions d'euros du 4e appel à projets « transports en commun en site propre »** : annoncé par le Premier ministre à l'occasion des Journées nationales de France urbaine à Nantes, cette mesure est une conséquence directe de la mobilisation de l'association sur le volet des mobilités, particulièrement affecté par l'épidémie.
- ✓ **Le recalcul des compensations de la suppression de la taxe d'habitation, se traduisant par 100 millions par an à compter de 2021** : après une forte mobilisation des associations d'élus, le gouvernement a reconnu la qualité dégradée des rôles de fiscalité directe locale 2020, dont l'établissement s'est vu perturbé par la crise sanitaire mais qui servaient de bases aux compensations de suppression de la taxe d'habitation (article 41 LFI 2022).
- ✓ **A la suite des alertes des élus locaux et des enquêtes menées par France urbaine, les collectivités ont obtenu en 2021 le remboursement plus large qu'initialement annoncé des frais engagés dans l'exploitation des centres de vaccination** ainsi qu'un dispositif complémentaire de soutien spécifiquement dédié aux **pertes de recettes tarifaires** (article 26 LFR 1 pour 2021).

LA DÉFENSE DES RESSOURCES ET RESPONSABILITÉS LOCALES

L'action des élus locaux dès les premiers instants de la crise sanitaire au service de leurs habitants, des entreprises de leur territoire ou du tissu associatif a apporté la preuve, s'il en fallait, de leur responsabilité et de l'importance irremplaçable de leur rôle et missions. Cette démonstration par l'exemple a permis de redoubler la portée de l'engagement de France urbaine au service de la défense de leurs moyens et responsabilités.

Avancées obtenues

- ✓ **L'adoption de plusieurs préconisations de la mission Rebsamen** : la pleine compensation des exonérations longues de TFPB en faveur des logements sociaux ou le remplacement de cette exonération par un crédit d'impôt pour les logements intermédiaires sont des mesures pour lesquelles France urbaine s'était mobilisée, aux côtés de son coprésident de commission, avant même que le Premier ministre lui commande un rapport sur la relance de la construction de logements.
- ✓ **Le maintien de l'IFER radioélectrique** : malgré les velléités des opérateurs de téléphonie mobile, désirant augmenter leurs marges au détriment des budgets locaux, les associations d'élus ont su convaincre le gouvernement de ne pas attenter sans raison valable aux ressources du bloc communal.
- ✓ **L'exonération fiscale en faveur des serres de jardin** : bien qu'elle puisse

paraître anecdotique, la proposition de France urbaine, retenue par les députés, d'exonération facultative de taxe d'aménagement pour les serres de jardin mérite d'être relevée, dans la mesure où elle a été introduite dans la loi à l'initiative des associations d'élus, est librement instituée par les élus et conforte leurs politiques locales de transition écologique, à l'inverse des trop nombreux dispositifs adoptés sans concertation, sans liberté d'action et sans compensation.

- ✓ **La définition d'un projet pour 2022 et l'expression de priorités de moyen terme** : dès le dernier trimestre 2021, les élus de France urbaine ont œuvré à la constitution d'un ensemble de préconisations en matière d'architecture de ressources, de relations entre l'Etat et les collectivités, ou de solidarités territoriales, dans l'objectif de l'adresser aux candidats des élections présidentielles et législatives. Ce corpus servira plus durablement de feuille de route et alimentera les échanges avec le prochain gouvernement et la prochaine législature.

L'ÉVALUATION CLIMAT DES BUDGETS ET LA COMPTABILITÉ CARE

France urbaine a lancé en mars 2021 un nouveau groupe de travail dédié à la question du green budgeting et de la finance durable. Le travail de ce groupe qui s'est réuni à 6 reprises s'est concentré sur l'opérationnalisation de la méthodologie d'évaluation climat des budgets élaborée par I4CE avec 5 collectivités membres de France urbaine (Ville et métropole européenne de Lille, Grand Lyon,

ville de Paris, Eurométropole de Strasbourg), dans l'objectif de partager les expériences et d'enrichir la méthodologie.

France urbaine s'est par ailleurs engagée dans le programme « Nouvelles Mesures » de la 27^e Région, qui vise à cartographier

les outils permettant d'intégrer les enjeux climatiques et la finitude des ressources au cœur des systèmes comptables et budgétaires, et à lancer des expérimentations locales de comptabilité multi-capitiaux de type Comptabilité Adaptée au Renouvellement de l'Environnement (CARE).

LES TEMPS FORTS

- ✓ **11 mars 2021.**
Rencontre entre le Bureau exécutif, les co-présidents de la commission et les ministres de la Cohésion des territoires, Jacqueline Gourault, et des Comptes publics, Olivier Dussopt, consacrée à la convergence sur l'impact accentué de la crise sanitaire sur les territoires urbains.
- ✓ **17 mai 2021.**
Signature d'un accord de méthode entre les élus de France urbaine et le gouvernement, détaillant un certain nombre d'objectifs prioritaires sur le plan financier et fiscal.
- ✓ **15 septembre 2021.**
Présentation de la 6^e édition de Territoires urbains - Portrait financier, réalisée avec le concours de la Banque Postale Collectivités Locales, agréementée d'un cahier thématique dédié à l'impact subi par les Autorités organisatrices de la mobilité pendant la crise sanitaire.
- ✓ **A partir du 6 octobre 2021.**
Parution périodique du « feuilleton » du projet de loi de finances : analyse technique et politique des évolutions des dispositions du PLF 2022 intéressant les finances des grandes collectivités, 9 éditions au fil de l'examen parlementaire du texte.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



ÉLUS RÉFÉRENTS

Co-présidents : **Emmanuelle Rousset**, conseillère déléguée de la Ville de Rennes et vice-présidente de Rennes Métropole et **Fabrice Loher**, président de Lorient Agglomération.

LA COMMISSION EN CHIFFRES

6 commissions tenues sur l'année
≈ **250** participants sur l'année
≈ **40** participants en moyenne par réunion

LE GROUPE DE TRAVAIL « ATTRACTIVITÉ DE LA FPT » EN CHIFFRES

3 réunions tenues sur l'année (en novembre - décembre 2021)
25 participants sur l'année
≈ **8** participants en moyenne par réunion

La crise sanitaire et la poursuite de la mise en œuvre des nombreux chantiers issus de la loi de transformation de la fonction publique (TFP) ont constitué une actualité particulièrement dense en 2021 pour les employeurs urbains.

Alors que la situation sanitaire continue de mettre à l'épreuve les services publics, la poursuite de la déclinaison de la loi TFP, en particulier le chantier dit des "1 607 h", les a fortement sollicités. Si l'agenda des chantiers et réformes reste extrêmement soutenu, France

urbaine a pu prendre une part active à ceux-ci (réforme de la protection sociale complémentaire (PSC), accord national sur le télétravail, financement de l'apprentissage, etc.), notamment grâce à la mobilisation de ses adhérents.

Au-delà de cette actualité, la problématique de l'attractivité des métiers dans la FPT constitue une préoccupation majeure et structurante pour les employeurs urbains, sur laquelle France urbaine est déterminée à contribuer utilement au débat public.



LE FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE EN COLLECTIVITÉ

France urbaine a pris une part active aux discussions ayant permis de trouver un accord avec le Gouvernement sur un dispositif pérenne de financement de l'apprentissage en collectivité. Ce dernier était en effet fragilisé par la remise en cause de son financement par la taxe d'apprentissage par la loi "Avenir professionnel" de 2018, ce qui avait conduit à la mise en place d'un financement exceptionnel. Le nouveau dispositif s'appuie sur un financement de France Compétences et sur le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), qui bénéficiera d'une cotisation additionnelle de 0,1 % des collectivités affiliées.

LA RÉFORME DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (PSC)

Au sein de la Coordination des employeurs territoriaux (CET), France urbaine a contribué à élaborer les propositions de garanties et prises en charge adressées à la Ministre au nom des employeurs. Les discussions avec les organisations syndicales se poursuivent.

L'ACCORD NATIONAL SUR TÉLÉTRAVAIL

France urbaine a participé aux négociations, qui ont abouti à la signature d'un accord-cadre national sur le télétravail dans la fonction publique, le 13 juillet 2021.

L'AVENIR DES POLICES MUNICIPALES

France urbaine a mené des réflexions et formulé des propositions en vue de rénover les dispositions statutaires applicables aux policiers municipaux et de relever les défis auxquels font face les employeurs en matière de formation, de recrutement et de fidélisation des recrues.



L'ATTRACTIVITÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (FPT)

France urbaine a structuré un groupe de travail interne qui a élaboré une contribution aux travaux de la mission ministérielle et a été auditionné par ses rapporteurs en décembre 2021.

LES 1 607 H

France urbaine a poursuivi le partage d'expériences sur ce chantier qui a constitué un temps fort de 2021 pour la plupart des employeurs.



LES TEMPS FORTS

✓ 29 mars et 28 mai 2021.

Les compositions du conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) et du conseil commun de la fonction publique (CCFP) sont renouvelées par décret et arrêté ministériel. France urbaine dispose désormais d'une représentation propre, notamment avec la reconnaissance des grands employeurs au sein du CSFPT.

✓ 13 juillet 2021.

Signature de l'accord-cadre national sur le télétravail dans la fonction publique. Pour la première fois, France urbaine est signataire d'un tel type d'accord.

✓ 15 décembre 2021.

France urbaine remet sa contribution à la mission ministérielle relative à l'attractivité de la FPT.

NUMÉRIQUE ET INNOVATION



ÉLUS RÉFÉRENTS

Commission commune avec l'AdCF et Les Interconnectés.

Co-présidents : **Francky Trichet**, adjoint à la Maire de Nantes, vice-président de Nantes Métropole, **Bertrand Serp**, adjoint au maire de Toulouse et vice-président de Toulouse Métropole.

Co-présidents pour les Interconnectés et l'AdCF :

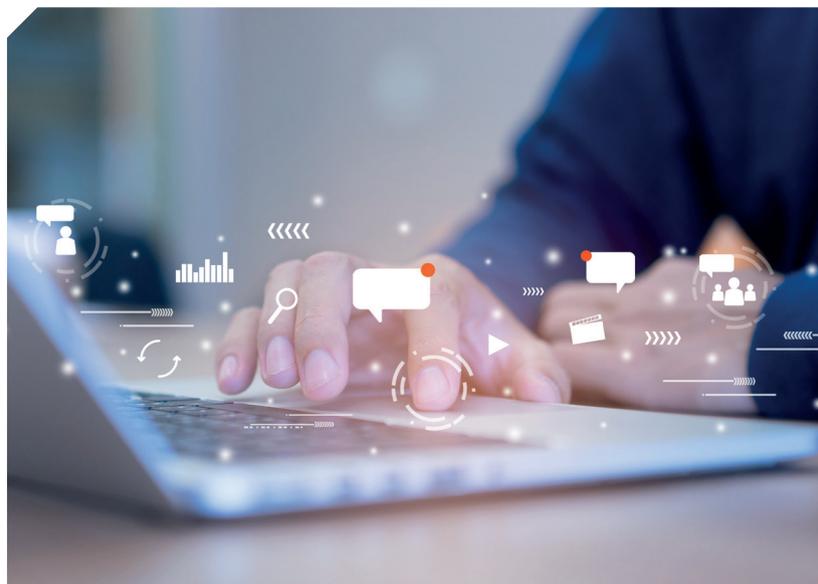
Jacques Oberti, président du SICOVAL et **Marlène le Dieu de Ville**, vice-présidente de la Communauté de communes Lacq-Orthez.

LA COMMISSION EN CHIFFRES

6 commissions tenues sur l'année

253 participants sur l'année

42 participants en moyenne par réunion



A la faveur du Plan de relance et de la crise sanitaire, mais aussi de plusieurs enjeux composant l'éventail numérique, les collectivités territoriales ont fait valoir, durant l'année 2021, la place qui leur revenait pour orienter et structurer les politiques numériques. Aux côtés de l'Etat, elles ont apporté une contribution centrale aux différentes actualités du numérique, faisant notamment valoir des messages politiques. La publication du "Manifeste pour des territoires numériques responsables", sous

l'égide des Interconnectés, exprime bien les ambitions et préfigure les actions qui seront notamment celles des intercommunalités et grandes villes pour un numérique plus éthique, durable et citoyen. Ainsi, associée aux enjeux du quotidien et aux transitions contemporaines, les collectivités territoriales ont porté une voix politique du numérique, laquelle sera mise en perspective des débats des élections présidentielles et législatives, et de la présidence française au Conseil de l'Union européenne (PFUE).

LE VOLET “NUMÉRIQUE” DU PLAN DE RELANCE

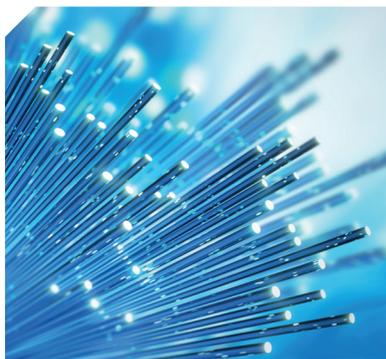
Les crédits du Plan France Relance, portant notamment sur la médiation numérique (250 millions d’euros) et la transformation numérique de l’Etat et des collectivités territoriales (88 millions d’euros), ont donné lieu à une séquence de concertation associant les associations de collectivités territoriales. Plusieurs messages ont été portés et figurent dans l’esprit du Plan France Relance “numérique”, à l’instar du principe de mutualisation.

LA GOUVERNANCE DU NUMÉRIQUE

Les différentes actualités numériques ont permis de faire avancer les réflexions sur la territorialisation des politiques numériques, emportant des considérations par ailleurs sur la logique locale et intercommunale sur un ensemble de projets numériques (médiation numérique, data...), à l’instar de l’installation des Contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

L’AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

La commission “Numérique et innovation” a continué d’investir les enjeux d’aménagement numérique, en lien avec le déploiement de la 5G et de la fibre optique, mais également du THD ou encore de l’extinction de la 2G et 3G. France urbaine est partie prenante de plusieurs instances ad hoc, comme le Comité de transparence et de suivi sur la 5G.



LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Les Interconnectés ont activement participé aux travaux parlementaires, en restituant plusieurs copies en mesure d’éclairer le débat et précisant l’expression des collectivités locales. Il s’agit notamment de la loi “visant à réduire l’empreinte environnementale du numérique” ou encore de la mission confiée au sénateur Julien Bargeton, visant à mieux associer transition environnementale et transition numérique.

DES ACTIONS DANS LES TERRITOIRES : “L’INTERCOTOUR”

L’IntercoTOUR permet de rendre compte du dynamisme et de la variété des initiatives numériques françaises. Organisé autour de rencontres régionales, l’IntercoTOUR 2021 s’est déroulé dans 9 villes. Ces rencontres, co-construites avec la collectivité d’accueil, permettent de partager les expériences, d’engager le débat sur les enjeux numériques actuels et de rassembler les écosystèmes locaux (collectivités, entreprises, start-up, associations...). Chaque étape est également l’occasion d’une audition régionale du concours des start-up qui vise à établir un véritable panorama des projets et d’ateliers sur des thématiques d’actualités (ville durable, inclusion, résilience...).

LA SENSIBILISATION DES ÉLUS ET DES AGENTS AUX USAGES NUMÉRIQUES PAR L’ACTION DES INTERCONNECTÉS : TERRITOIR’PROD

Le programme Territoir’Prod est un programme d’accompagnement collectif et évolutif réunissant a minima 10 collectivités qui partagent une même problématique projet. Pour chaque sujet, le dispositif Territoir’Prod propose un rendez-vous trimestriel de travail collectif, un suivi par des interlocuteurs privilégiés, des séances de co-coaching, la constitution d’outils : guide pratique, fiches action, méthodologiques ou straté-

giques. Chaque début d'année, les Interconnectés diffusent un Appel à Manifestation d'Intérêt auprès des collectivités du réseau afin de recenser les besoins de formation et d'adapter ainsi les thématiques traitées (dématérialisation, data territoriale, e-inclusion, numérique responsable...).



Retrouvez toutes les actions et les thématiques de Territoir'Prod sur <https://www.interconnectes.com/territoir-prod/>



LES TEMPS FORTS

✓ 1^{er} semestre 2021.

Participation de France urbaine et des Interconnectés aux séquences de concertation portant sur l'esprit des crédits du Plan France Relance concernant le numérique et les principaux pôles d'affectation.

✓ 18 mars 2021.

Forum des Interconnectés et remise au secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, Cédric O, du Manifeste "Pour des territoires numériques responsables".

✓ 20 mai 2021.

Publication de la 2e édition du Baromètre de la maturité numérique des grandes villes et métropole, en collaboration avec EY.

✓ 16 au 18 novembre 2021.

Présence d'une délégation de France urbaine au Smart City Expo World Congress (SCEWC), à Barcelone.

✓ 2 décembre 2021.

Deux des engagements du "Manifeste pour des territoires numériques responsables" donnent lieu à des sous-commissions "Numérique & Participation citoyenne" et "IA & Data".



POLITIQUE DE LA VILLE ET COHÉSION SOCIALE



semestre à atterrir dans les villes et agglomérations populaires : deux courriers cosignés par plusieurs associations d'élus du bloc local dont France urbaine à l'adresse du Premier ministre puis du président de la République ont permis de faire progressivement bouger les lignes, avec un portage du dossier par Matignon, en lien avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). A noter que la commission se réunit désormais dans un format élargi avec Ville & banlieue, l'AMF, Villes de France et Intercommunalités de France. En parallèle, l'année 2021 a vu les crédits de l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) augmenter de 2 milliards d'euros, tandis que plusieurs appels à projet et appels à manifestation d'intérêt (AMI) étaient lancés sur les bataillons de la prévention, les cités éducatives et les cités de l'emploi.

ÉLUS RÉFÉRENTS

 **Co-présidents** : Michel Bisson, président de Grand Paris Sud et Frédéric Leturque, président de la communauté urbaine d'Arras.

LA COMMISSION EN CHIFFRES

5 commissions tenues sur l'année
152 participants sur l'année
52 participants en moyenne par réunion

La commission "Politique de la ville et cohésion sociale" de France urbaine s'est attachée à tenter de relancer en 2021 la politique de la ville, en proposant à l'exécutif, en amont du comité interministériel des villes le 29 janvier 2021, les fondements d'un pacte pour l'inclusion urbaine et républicaine préparé avec Intercommunalités de France et Villes de France, dans la suite du pacte de Dijon signé en 2018. Les crédits de France Relance et les moyens mis à la disposition des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont eu du mal au premier

L'ABONDEMENT DES CRÉDITS DE L'AGENCE NATIONALE DE LA RÉNOVATION URBAINE

L'abondement des crédits de l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) était réclamé par de nombreux acteurs pour soulager la trésorerie de l'Agence et permettre de faire avancer des projets

déjà engagés sur le terrain ou en cours de programmation. France urbaine était favorable à ce soutien supplémentaire apporté par l'Etat et les partenaires sociaux à l'ANRU comme vecteur de relance économique et sociale pour les habitants des quartiers prioritaires de la ville. D'autant que les interventions de l'ANRU sont désormais multiformes, au service de la mixité sociale et fonctionnelle : soutien à la végétalisation des quartiers, quartiers fertiles, développement économique, commercial et artisanal, construction d'écoles, de gymnases...

LES CONTRATS DE VILLE ET LES CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

France urbaine a plaidé pour que les CRTE soient dotés d'un volet social et que la dimension solidarité puisse pleinement être intégrée. Il apparaît que les acteurs, élus et techniciens de la politique de la ville n'ont pas été suffisamment associés à la préparation et au lancement des CRTE. Il conviendra pourtant le moment venu de faire converger les deux démarches, au service d'un projet de territoire global et intégré, réconciliant les enjeux de cohésion sociale avec ceux de développement économique et de transition écologique et énergétique pour tous.

DÉCENTRALISER DAVANTAGE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Au cours de la discussion du Projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, France urbaine a porté une vision ambitieuse d'une politique de la ville plus proche du terrain et des besoins de leurs habitants. Ainsi, les élus des grandes villes, agglomérations et métropoles ont souhaité,

sur le modèle de la délégation des aides à la pierre en matière de logement, qu'on puisse progressivement aller vers une délégation aux collectivités d'une partie des crédits du BOP 47 notamment ceux liés à la réussite éducative et la prévention spécialisée. Il s'agira d'une recommandation portée par l'Association vers les candidats à l'élection présidentielle.



LES TEMPS FORTS

- ✓ **29 janvier 2021.**
Annonces et mesures du comité interministériel des villes (CIV).
- ✓ **16 mars 2021.**
Appel, par un courrier co-signé par France urbaine Ville & Banlieue, au Premier ministre pour un portage plus fort de la politique de la ville au niveau interministériel.
- ✓ **30 septembre 2021.**
Signature par France urbaine d'un avenant au cadre d'utilisation de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, lors du congrès HLM, à Bordeaux.



RELATIONS AVEC LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES SERVICES

LA COMMISSION EN CHIFFRES

- 6** réunions tenues sur l'année
- 217** participants sur l'année
- 36** participants en moyenne par réunion

France urbaine propose de réunir périodiquement l'ensemble des directeurs généraux des collectivités membres de l'association avec un triple objectif :

- Porter à connaissance et compléter les priorités des commissions, groupes de travail et groupes projets grâce au prisme transversal qui est le propre des directions générales ;
- Proposer un cadre de débat entre dirigeants des grandes collectivités et directeurs de cabinets ministériels et directeurs d'administrations centrales ;
- Organiser le parangonnage sur les questions d'actualité et les pratiques de gestion.



LA STRATÉGIE VACCINALE

Le déploiement de la vaccination s'est très largement appuyé sur la logistique mise en œuvre par les collectivités et tout particulièrement par celles en situation de centralité, caractéristique territoriale commune aux membres de France urbaine. La communication du partage d'expérience des directeurs généraux en position de pilotage transverse des centres de vaccination a notamment contribué, d'une part, à documenter la stratégie dite du « aller vers » (démarche pro active auprès des personnes

fragiles et/ou peu mobiles), et d'autre part, à convaincre l'exécutif d'accepter le principe d'un accompagnement financier des collectivités par les ARS.

LES DOSSIERS MAJEURS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

A l'interface des priorités politiques portées au sein de la commission FPT et des préoccupations opérationnelles partagées par les membres du groupe de travail RH, les DG ont saisi l'opportunité du

rythme bimestriel des réunions pour périodiquement échanger sur une l'actualité particulièrement dense qui a ponctué l'année 2021 : le dossier des 1607 heures, les mobilités inter-fonctions publiques et la fluidité des parcours des cadres dirigeants, les scénarios de réforme de la haute fonction publique territoriale, le financement de l'apprentissage territorial, le dossier de la protection sociale complémentaire, l'élaboration et la mise en œuvre de l'accord cadre relatif au télétravail, ainsi que les préoccupations croissantes en matière de d'attractivité pour nombre un nombre important de métiers de la FPT.

LE PROJET DE LOI 4D (DEVENU 3DS)

Au-delà de la contribution directe des DG à la définition de la liasse d'amendements priorisée par France urbaine, en complément du travail des commission thématiques les plus concernées par les différents titres du projet de loi, c'est la question de la stratégie à déployer pour contrecarrer les velléités de détricotage de l'intercommunalité la plus intégrée, exprimées par une majorité de sénateurs, qui a largement nourri les échanges. Autre point de préoccupation directement travaillé au niveau des directeurs généraux : le sujet de la prévention des conflits d'intérêt. En effet, alors qu'afin de prévenir des décisions de justices peu conformes aux réalités de la gouvernance locale, les dispositions

introduites dans le projet de loi devraient conduire à un allègement relatif des contraintes, leurs limites constituent pour France urbaine une feuille de route pour désormais faire porter auprès de la HATVP, ainsi qu'auprès de la Chancellerie, la nécessité d'une évolution plus substantielle du cadre juridique actuel.



LES TEMPS FORTS

✓ 27 janvier 2021.

Invitation de Noémie Angel, inspectrice générale de l'administration. Présentation par l'IGA de la lettre de mission relative au pouvoir réglementaire des collectivités. Une méthode de contribution des membres de France urbaine est arrêtée et viendra largement alimenter le rapport.

<https://www.interieur.gouv.fr/fr/Publications/Rapports-de-l-IGA/Collectivites-territoriales/Le-pouvoir-reglementaire-des-collectivites-territoriales-Enjeux-et-perspectives>



✓ 11 mars 2021.

Échanges avec Cécile Raquin, directrice de cabinet de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. En amont de la finalisation du projet de loi 4D, échange sur les dispositions priorisées par France urbaine.

✓ 21 avril 2021.

Débat avec Gwénaëlle Martinet et Eric Hazane, Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSII), sur la cybersécurité au sein des administrations publiques locales.

SANTÉ

ÉLUS RÉFÉRENTS

Co-présidents : Grégory Doucet, maire de Lyon et Émile-Roger Lombertie, maire de Limoges.

LA COMMISSION EN CHIFFRES

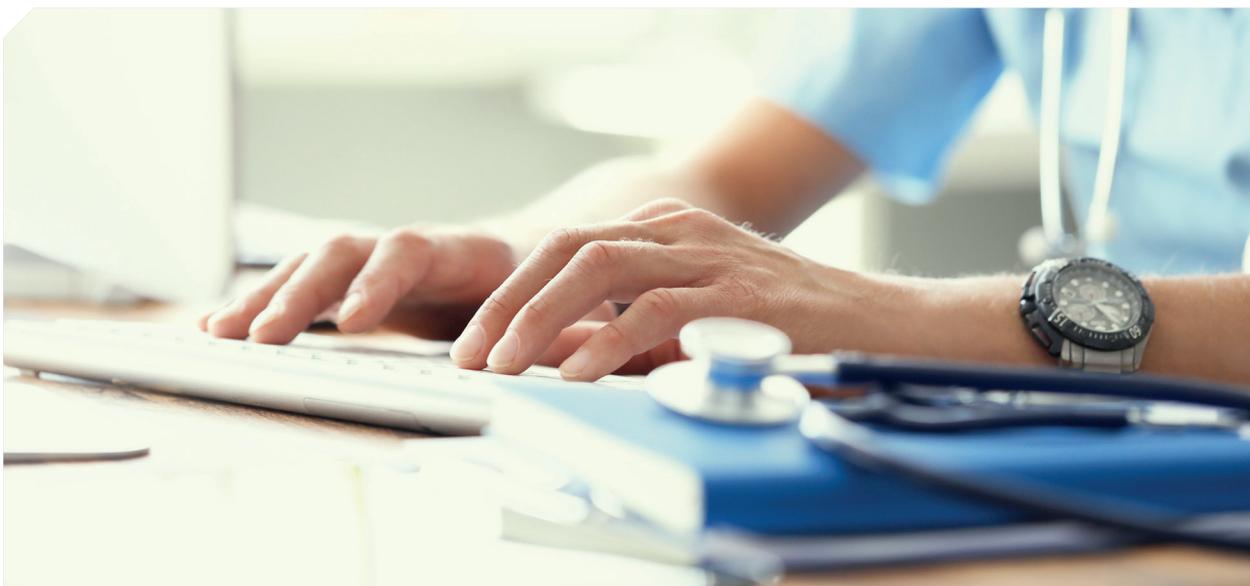
5 commissions tenues sur l'année

100 participants sur l'année

25 participants en moyenne par réunion

L'année 2021 a été marquée par la gestion de la crise sanitaire, avec le suivi des protocoles applicables aux collectivités et leurs satellites et les efforts significatifs réalisés par les grandes villes et métropoles pour accélérer la vaccination des Français. L'association s'est également investie sur les enjeux de santé environnementale et les déterminants de santé, dans le cadre des travaux du 4^e Plan national santé environnement (PNSE), lancé en mai 2021, copiloté par les ministères des Solidarités

et de la Santé et de la Transition écologique et présidé par la députée Elisabeth Toutut-Picard. Enfin, France urbaine a largement contribué à amender le projet de loi dit "3DS" pour faire reconnaître le rôle d'ensemblier et de facilitateur des grandes villes, agglomérations et métropoles dans l'écosystème territorial de santé, notamment au sein des contrats locaux de santé (CLS), les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et groupements hospitaliers de territoire (GHT).



LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DE COVID-19

Membre de la cellule interministérielle de crise (CIC) et du groupe de travail "vaccination", France urbaine a été mobilisée toutes les semaines pour rendre plus efficace, aux côtés du Gouvernement et des services de l'Etat, la gestion de la crise sanitaire de Covid-19 en assurant le suivi des protocoles, l'approvisionnement en vaccins, le financement des centres de vaccination ou encore, la gestion du pass sanitaire dans les établissements recevant du public.

L'IMPACT SUR LA SANTÉ MENTALE DE LA CRISE SANITAIRE

La pandémie de Covid-19 et les confinements successifs ont mis à rude épreuve l'état de santé mentale de la population, notamment des plus fragiles (précaires, isolés, personnes âgées, migrants...) et des plus exposés (soignants, aidants, agents publics, métiers de première ligne, caissières, livreurs...). Le mal-logement, le décrochage scolaire et numérique, la consommation d'alcool, de tranquillisants et de stupéfiants, les violences intrafamiliales ont connu une augmentation qui reste à objectiver. L'anxiété générale s'est accrue, face à la peur du virus mais aussi de ses conséquences économiques et sociales vécues ou anticipées.

Les centres médico-psychologiques ont connu une recrudescence de consultations, notamment de patients nouveaux. Les territoires les plus en difficulté (quartiers prioritaires, rural isolé en décrochage économique...) ont été les plus touchés. Cette réalité ancienne, exacerbée par la crise, invite à réinterroger la responsabilité directe des territoires dans la construction d'une santé globale. Très engagée sur cette question, France urbaine a dédié un atelier sur le sujet, lors de ses Journées nationales à Nantes, les 9 et 10 septembre 2021. La commission « Santé » de l'association entend également en faire un axe prioritaire de travail pour 2022.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE ET LA SANTÉ DES FRANÇAIS

La responsabilité des territoires urbains en matière de santé est fondamentale, par l'ensemble de leurs compétences – qu'il s'agisse du transport et de la lutte contre la pollution de l'air, du logement ou de la lutte contre les perturbateurs endocriniens. Les territoires urbains sont parmi les premiers artisans de l'écosystème de santé dans lequel évoluent leurs habitants, et assument une responsabilité générale au-delà des strictes logiques de compétences.

Pour France urbaine, il s'agit de rénover le dialogue avec les Agences Régionales de Santé en renforçant leurs délégations



départementales pour un dialogue de proximité, construire une meilleure articulation des périmètres sanitaires pour intégrer davantage encore la santé dans les projets de territoire, généraliser et accélérer la couverture du territoire en Contrats locaux de santé (CLS) et intégrer cette dimension dans une approche globale territoriale (en lien avec les CPER, les fonds européens, les contrats de relance et de transition écologique...) et enfin, systématiser l'inscription d'un volet « santé mentale » dans les contrats locaux de santé.

UNE MOBILISATION FRUCTUEUSE DANS LE CADRE DU PROJET DE LOI "4D"

La Commission Santé de France urbaine a été force de propositions lors du débat parlementaire et plusieurs de ses amendements ont été adoptés par les parlementaires. Une exigence permanente : renforcer le dialogue territorial en santé à tous les échelons de l'action publique. Parmi les évolutions positives enregistrées :

- Une reconnaissance du rôle et de la responsabilité des territoires urbains en matière de santé publique dans le Code de la santé publique (sans transfert de compétence nouvelle) ;
- Une prise en compte obligatoire des Contrats locaux de santé par l'ARS pour l'élaboration de son projet régional de santé ;
- Une intégration des intercommunalités dans le conseil d'administration des ARS.



LES TEMPS FORTS

- ✓ **Toute l'année.**
Réunions de gestion de crise sanitaire, avec l'Etat.
- ✓ **8 avril 2021.**
Contribution de France urbaine pour renforcer "l'aller-vers" les populations les plus éloignées de la vaccination.
- ✓ **9 septembre 2021.**
Atelier "Santé mentale : comment construire une approche globale de la santé avec les territoires ?" lors des Journées nationales de France urbaine, à Nantes.
- ✓ **15 décembre 2021.**
Intervention de la députée Elisabeth Toutut-Picard lors de la commission "Santé" de France urbaine.

SÉCURITÉ



ÉLUS RÉFÉRENTS

Co-présidents : David Marti, président de la Communauté urbaine du Creusot-Montceau et Gaël Perdriau, maire de Saint-Étienne et président de Saint-Étienne Métropole.

LA COMMISSION EN CHIFFRES

4 commissions tenues sur l'année

180 participants sur l'année

45 participants en moyenne par réunion

LE GROUPE DE TRAVAIL « COORDONNATEURS DES CLSPD » EN CHIFFRES

3 commissions tenues sur l'année

50 participants sur l'année

15 participants en moyenne par réunion



La commission "Sécurité" de France urbaine joue un rôle d'intermédiaire entre les territoires et l'Etat. Auditions parlementaires, dialogue avec les ministères de l'Intérieur et de la Justice ou avec le reste des représentants institutionnels de la sécurité et de la prévention de la délinquance, France urbaine demeure un interlocuteur clé du débat public sur ces problématiques aux forts enjeux pour le bloc local. La gouvernance et l'articulation des politiques de sécurité ou de prévention de la délinquance

demeurent au cœur des préoccupations des élus des grandes villes qui ont vu ces sujets se développer ces dernières années. Le groupe de travail des coordonnateurs CLSPD a permis, en plus de la mise en réseau de techniciens, un appui technique transversal aux sujets politiques abordés lors des commissions. Le groupe de travail a également traité des sujets connexes tels que la justice de proximité, la justice des mineurs ou encore la stratégie nationale de la prévention de la délinquance.

LA LOI POUR UNE SÉCURITÉ GLOBALE PRÉSERVANT LES LIBERTÉS

Dans le prolongement des travaux déjà effectués en 2020, France urbaine a suivi de près le débat législatif relatif à la loi pour une sécurité globale préservant les libertés qui a été promulguée le mardi 25 mai 2021. Le texte contient une série d'avancées à la marge (simplification de la coordination des acteurs de la sécurité à l'échelle locale, mutualisation des polices municipales, évolution du secteur de la sécurité privée...). Dans ce cadre, France urbaine s'est particulièrement impliquée tout au long de l'examen du texte : audition des co-présidents de France urbaine par les rapporteurs du texte, propositions d'amendements, appui technique à l'attention de la commission sécurité. Si certaines dispositions de la loi sécurité globale, qui ne figuraient pas dans le rapport d'information ont pu susciter de vives inquiétudes dans le débat public, force est de constater que de nombreuses propositions formulées par France urbaine ont été prises en compte et intégrées à la loi notamment en termes de moyens et de protection des agents de police municipales qui représentent la troisième force de sécurité intérieure du pays.

LA JUSTICE DE PROXIMITÉ

L'association plaide pour une approche globale des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance qui associe pleinement l'ensemble des maillons de la chaîne (police, élus locaux, justice, travailleurs sociaux, etc.) tout en garantissant une pleine collaboration entre ces acteurs. La commission "Sécurité" s'est aussi pleinement mobilisée dans le cadre de la lutte contre les rodéos urbains. Lors de l'audience entre France urbaine et le Garde des Sceaux, en

février 2021, le ministre a demandé à France urbaine de s'engager sur la question à travers la prise en charge, à titre gracieux des engins saisis lors d'enquête judiciaires relatives aux infractions commises à l'occasion de rodéos. Aussi, le 15 juillet 2021, France urbaine a participé aux côtés de l'Association des Maires de France et Ville et Banlieue, à une audition parlementaire relative à l'évaluation de la loi du 3 août 2018 portant réforme de l'encadrement des rodéos motorisés.

LA GOUVERNANCE DE LA SÉCURITÉ

Dans le prolongement des rencontres organisées avec le Directeur général de la police nationale, Frédéric Veaux, à la mi-février puis le 27 avril dernier, il a été convenu



d'organiser un temps d'échanges et de travail entre les co-présidents et les membres de la commission sécurité avec cette fois-ci, le directeur de la gendarmerie nationale, Christian Rodriguez. Ces rendez-vous majeurs ont permis à la commission de promouvoir à nouveau le renforcement de l'articulation entre les différents acteurs de la sécurité, du partenariat et de la communication entre les forces tant au niveau national qu'à l'échelle locale. Pour autant, on remarque que ces recommandations ne se sont pas concrètement traduites. Pour France urbaine, le Beauvau de la sécurité ne peut constituer qu'une première étape dans l'amélioration de la gouvernance de la sécurité. Cette dernière doit s'effectuer dans une relation de confiance et de reconnaissance envers les femmes et les hommes contribuant à la sécurité intérieure du pays.



LES TEMPS FORTS

- ✓ **4 janvier 2021.**
Audition de France urbaine par la commission des Lois de l'Assemblée nationale sur le Projet de loi confortant le respect des principes républicains.
- ✓ **25 février 2021.**
Audition du député Dimitri Houbron avec le groupe de travail des coordonnateurs CLSPD.
- ✓ **3 février 2021.**
Rendez-vous à Matignon sur les contrats de sécurité intégrée.
- ✓ **3 mars 2021.**
Audition de France urbaine par la Mission flash de l'Assemblée nationale sur les entraves opposées à l'exercice des pouvoirs de police des élus municipaux.
- ✓ **10 juin 2021.**
Sessions d'information aux élus dans le cadre de la gestion de crise, menées par France urbaine, le RAID et l'Ecole Nationale Supérieure de la Police.
- ✓ **15 juillet 2021.**
Audition de France urbaine sur la réforme de l'encadrement des rodéos motorisés.
- ✓ **16 novembre 2021.**
Annonce de la tenue d'Assises de la sécurité de France urbaine, le 3 mars 2022 au Creusot.

SPORT

ÉLUS RÉFÉRENTS

Roselyne Bienvenu, vice-présidente d'Angers Loire Métropole et **Pierre Rabadan**, adjoint à la maire de Paris.

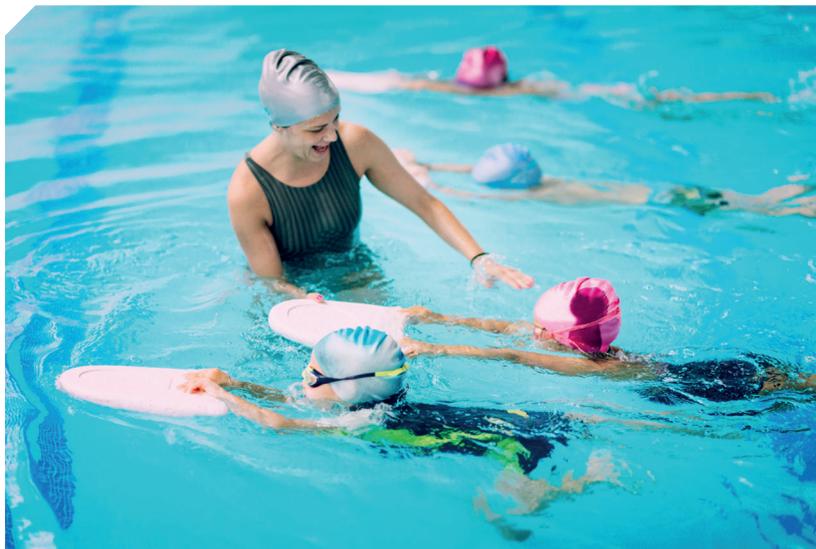
Vice-présidents : Raphaël Blanchard, adjoint au maire de Reims et **Anne-Marie Heugas**, vice-présidente d'Est Ensemble.

LA COMMISSION EN CHIFFRES

6 réunions de commission tenues sur l'année

197 participants sur l'année

33 participants en moyenne par réunion



La crise sanitaire a préempté une part non négligeable de l'actualité dédiée aux politiques sportives. Dans le prolongement de l'année 2020, l'adaptation et l'organisation des collectivités locales – en tant que propriétaires et gestionnaires de la plupart des équipements sportifs – aux évolutions des protocoles sanitaires figuraient au cœur des préoccupations, tout comme les différents dispositifs de soutien et mesures d'aides aux associations sportives. Ce contexte a permis de mettre à l'épreuve la nouvelle gouvernance du sport, et de révéler

la capacité de dialogue des acteurs du sport réunis sous la bannière de l'Agence nationale du sport. Tandis que l'instance nationale consolidait ses assises, les Conférences régionales du sport s'installaient de façon plus timide : la gouvernance territoriale du sport doit encore faire ses preuves, en attendant la mise en place de la conférence des financeurs. Les travaux sur la dimension sociale et populaire du sport ont permis de faire avancer les réflexions et de formaliser un peu plus la place qui doit être celle du sport dans notre société.

LA GESTION DES ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DURANT LA CRISE SANITAIRE

France urbaine a mobilisé la commission "Sport" afin de favoriser les termes de la mutualisation et les échanges de bonnes pratiques concernant les protocoles sanitaires successifs, appliqués notamment aux équipements sportifs et à la pratique de l'activité physique et sportive (APS). Il s'agissait par ailleurs d'identifier les différentes manières dont les collectivités locales soutenaient les associations sportives et favorisaient les conditions d'un maintien de l'APS.



LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE LABELLISATION "TERRE DE JEUX" DE FRANCE URBAINE

France urbaine et Paris 2024 ont signé la convention de labellisation « Terres de Jeux » le 9 septembre 2021 à Nantes, à l'occasion des Journées nationales de France urbaine. Cette convention symbolise le rapprochement entre les deux organismes afin de travailler à la réussite des Jeux olympiques et

paralympiques et identifie plusieurs axes de réflexions comme la promotion du sport féminin, le sport-santé, la dimension environnementale du sport ou encore le décloisonnement entre sport et culture. Elle reflète plus largement le rôle des grandes villes, grandes agglomérations et métropoles en matière de politiques sportives et le concours qui est le leur dans l'organisation et l'accueil de grands événements sportifs internationaux.

LA VEILLE ET LES CONTRIBUTIONS AUX ACTUALITÉS PARLEMENTAIRES ET NATIONALES

Membre fondateur de l'Agence nationale du sport (ANS), France urbaine a participé de manière active aux Conseils d'administration et Assemblées générales de l'Agence, avec plusieurs actualités qui ont marqué 2021, à l'instar du lancement du Pass Sport et de l'annonce présidentielle du dispositif 5 000 équipements de proximité. Plusieurs auditions parlementaires ont été menées dans le cadre de la Proposition de loi visant à démocratiser le sport en France, tandis que la Cour des comptes s'est penchée sur les débuts de l'ANS et de la nouvelle gouvernance du sport en France.



LES TEMPS FORTS

✓ 25 février 2021.

Publication de la contribution « Sport dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ».

✓ 9 septembre 2021.

Signature par Tony Estanguet, président du COJO et Johanna Rolland, maire de Nantes, présidente de Nantes Métropole, et présidente de France urbaine, de la convention de labellisation « Terre de Jeux ».

✓ 21 octobre 2021.

Officialisation de la nouvelle gouvernance de la commission "Sport" de France urbaine, avec la désignation de deux co-présidents et deux vice-présidents.

✓ 25 octobre 2021.

Relance de la Coordination du sport français à l'international (CSFI).



STRATÉGIES ALIMENTAIRES TERRITORIALES

ÉLUS RÉFÉRENTS

Co-présidents : Georges Mothron, maire d'Argenteuil et Audrey Pulvar, adjointe à la maire de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts.

LA COMMISSION EN CHIFFRES

4 réunions tenues sur l'année

50 à 70 participants par commission



La montée en puissance des enjeux de lutte contre la précarité alimentaire, renforcée par les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire, ont amené France urbaine à s'inscrire dans les dynamiques portées au niveau national par le Conseil national de l'alimentation (CNA) et le Comité de coordination de lutte contre la précarité alimentaire (COCOLUPA) et à suivre les travaux autour de la création d'un chèque alimentaire durable (convention citoyenne pour le climat, loi Climat et Résilience...). Dans une phase de prépara-

tion de la nouvelle période de programmation au niveau européen et de la mise en œuvre de la politique agricole commune pour 2023-2027, France urbaine s'est également positionnée avec une contribution lors du débat public "ImpACTons !", demandant notamment une politique agricole et alimentaire commune (PAAC). L'association s'est également efforcée de promouvoir le rôle des territoires urbains en matière de stratégie alimentaire territoriale (avec la dimension "alliance des territoires"), tout comme l'accès au fonds européen de dévelop-

pement régional (FEDER) de la politique de cohésion européenne pour le développement et la structuration de circuits courts, de consommation de proximité et de projets alimentaires territoriaux sur la période 2021-2027. France urbaine a également suivi de près l'examen parlementaire de la loi Climat et Résilience d'août 2021, dont plus particulièrement le volet "Se nourrir".

LA CONTRIBUTION AUX TRAVAUX NATIONAUX SUR LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

France urbaine a rejoint en 2021, en tant que membre permanent, le Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (Cocolupa) et a pris part à la concertation initiée en octobre 2021 par le Conseil national de l'Alimentation dans le but d'émettre des recommandations en matière de réduction de la précarité alimentaire en France. L'association s'est également impliquée dans les réflexions relatives à la mise en place d'un chèque alimentation durable et a participé à la Fabrique prospective « Alimentation et QPV », portée par l'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), qui vise à renforcer l'accessibilité à une alimentation saine et de qualité pour toutes et tous dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

LA CONTRIBUTION AUX TRAVAUX SUR LA NOUVELLE PAC EN VUE DE MIEUX INTÉGRER LES TERRITOIRES URBAINS

Les débats sur l'avenir de la PAC ont offert une occasion majeure permettant de repenser l'ensemble du système agricole et alimentaire européen, dans un contexte où l'épidémie liée au coronavirus a mis en lumière de nombreuses vulnérabilités. Dans ce cadre, la commission « Stratégies alimentaires territoriales » a pu :

- **Prendre part au débat public** « ImpACTons ! », à travers une contribution (également disponible en version anglaise) sur l'avenir de la politique agricole commune, organisé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

- **Organiser le dialogue** avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en juillet 2021 dans le cadre de la préparation du Plan Stratégique national (PSN) pour 2023-2027, qui définit les interventions et les modalités de mise en œuvre de la PAC à l'échelle nationale, couvrant les deux piliers de la PAC (aides directes aux agriculteurs et développement rural).

SUIVI DE LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE

France urbaine a suivi de près les travaux de la convention citoyenne pour le climat et les propositions sur "se nourrir", tout comme l'examen parlementaire de la loi Climat et Résilience d'août 2021, et les débats autour de ces propositions (option végétarienne quotidienne



pour la restauration collective, produits de qualité et bio dans la restauration collective, chèque alimentaire, gouvernance des projets alimentaires territoriaux, commande publique et approvisionnement au niveau local...).

SUIVI DU PLAN DE RELANCE SUR LES ENJEUX ALIMENTAIRES ET AGRICOLES

Si la question des financements nécessaires pour accélérer la transition écologique dans les territoires est cruciale, elle se pose avec d'autant plus d'acuité en période de crise sanitaire avec ses conséquences tant économiques que sociales, voire environnementales. Dans le plongement des annonces relatives au plan France relance (80 millions dédiés aux projets alimentaires territoriaux (PAT) existants (77 millions) et émergents (3 millions), la mise en place des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) et le volet alimentation du plan de relance ont donné lieu à une forte dynamisation des projets alimentaires territoriaux, qui jouent un rôle central dans l'animation des systèmes alimentaires territoriaux, et ont fait l'objet de plusieurs échanges en commission (avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le ministère de la Transition écologique...)



LES TEMPS FORTS

✓ 27 janvier 2021.

Echange des membres de la commission avec Marianne Greenwood, Conseillère Ecologie territoriale et Elus locaux au cabinet de Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique, sur le contrat de relance et de transition écologique (CRTE), et avec Sandrine Fournis, Coordinatrice des Contrats de transition écologique au Commissariat général au Développement durable, sur l'alimentation durable et la transition agricole au vu de l'expérience des contrats de transition écologique (CTE) et l'inclusion d'un volet alimentation dans les futurs CRTE. 27 octobre : Echange des membres de la commission avec la députée Célia Delavergne, Rapporteuse de volet alimentation de loi Climat et Résilience d'août 2021.

✓ 7 décembre 2021.

Retour sur les travaux de la commission au Bureau de France urbaine par la co-présidente Audrey Pulvar.

TOURISME



ÉLUS RÉFÉRENTS

Co-présidents : Jean-Luc Bohl, vice-président de l'Eurométropole de Metz et Cécile Helle, maire d'Avignon.

LA COMMISSION EN CHIFFRES

4 réunions de commission tenues sur l'année

110 participants sur l'année

28 participants en moyenne par réunion



Impacté massivement et durablement par la crise sanitaire et ses conséquences, le tourisme urbain a fait face en 2021 à de nombreux défis qui ont fortement encouragé les collectivités à repenser leur rôle, leur stratégie et leurs interactions avec les professionnels du tourisme et de l'événementiel. L'exigence d'un tourisme durable et responsable nécessite de repenser les formes et les messages des stratégies d'attractivité, les formats et performances énergétiques des équipements touristiques - et notamment de l'hé-

bergement - mais aussi les relations entre acteurs publics et privés. De nouvelles gouvernances émergent, plus inclusives, les territoires se penchent sur la question des métiers de l'hôtellerie et de la restauration ou sur la définition de nouvelles offres touristiques. Il ne s'agit plus, dans les territoires urbains, d'attirer plus de visiteurs, mais, par une "mise en tourisme" différente de la ville, de rendre les séjours plus durables.

LE SOUTIEN AU TOURISME D'AFFAIRES

Le tourisme d'affaires a été, et reste, le secteur économique le plus impacté par la crise. Propriétaires et parfois gestionnaires des grands équipements de congrès et d'exposition, agglomérations et métropoles travaillent dès lors à la transformation, à la rénovation et à la diversification de ces infrastructures. France urbaine défend la création d'un fonds de soutien à l'investissement dans ce secteur.

LA RÉGULATION ET LE CONTRÔLE DES MEUBLÉS TOURISTIQUES

La montée en puissance rapide des grands acteurs de la désintermédiation touristique (Booking, Airbnb...) nécessite une réponse dimensionnée des métropoles et agglomérations dont les marchés du logement sont déséquilibrés par l'apparition de ces nouvelles formes d'hébergement touristique. France urbaine continue de défendre un renforcement des outils de régulation à la disposition de ses adhérents, notamment pour le contrôle et le suivi des meublés touristiques.



L'IMPLICATION DES HABITANTS DANS LES POLITIQUES TOURISTIQUES DES TERRITOIRES URBAINS

Les politiques et actions d'accueil de visiteurs devient progressivement un thème de travail pour les métropoles. Il s'agit autant de travailler à une meilleure acceptabilité des flux touristiques que de proposer aux habitants des villes de devenir acteurs des politiques d'accueil et d'hospitalité de leurs visiteurs.

L'ALLIANCE TOURISTIQUE DES TERRITOIRES

La crise sanitaire entraîne un redéploiement de certains flux touristiques vers les espaces naturels ou les villes de plus petite taille. L'alliance des territoires peut être le pivot de politiques partenariales proposant des offres ville / campagne ou ville / littoral bénéfiques à tous les acteurs de l'économie touristique.



LES TEMPS FORTS

- ✓ **5 février 2021.**
Signature de la feuille de route Etat-Collectivités sur les meublés de tourisme, sous l'égide du ministère chargé du Logement.
- ✓ **20 avril 2021.**
Interpellation écrite du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance sur la situation du tourisme d'affaires et des équipements de congrès et expositions.
- ✓ **11 octobre 2021.**
Contribution de France urbaine au Plan de Reconquête et de Transformation Touristique.
- ✓ **17 novembre 2021.**
Intervention de France urbaine au Salon des Maires, à l'invitation de l'Unimev, sur le thème "Les événements, créateurs de liens dans les territoires".
- ✓ **14 décembre 2021.**
Interpellation écrite du Premier ministre sur l'absence totale de prise en compte du tourisme urbain dans les propositions du plan "Destination France", pourtant affiché comme un plan de reconquête et de transformation de l'ensemble de la filière.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE



ÉLUS RÉFÉRENTS

Co-présidents : Jean-Luc Moudenc, maire de Toulouse et président de Toulouse Métropole, Nicolas Mayer-Rossignol, maire de Rouen et président de la Métropole Rouen Normandie.

Co-vice-présidentes : Audrey Linkenheld, première adjointe à la maire de Lille et vice-présidente de la Métropole européenne de Lille et Sandy Vétillart, adjointe au maire de Boulogne-Billancourt et conseillère territoriale de Grand Paris Seine Ouest.

LA COMMISSION EN CHIFFRES

5 commissions tenues sur l'année

246 participants sur l'année

LE GROUPE DE TRAVAIL "EAU ET ASSAINISSEMENT"

5 réunions tenues sur l'année

LE GROUPE DE TRAVAIL "ÉNERGIE, GAZ ET ÉLECTRICITÉ"

+ de 15 réunions tenues sur l'année

LE GROUPE DE TRAVAIL "ÉVALUATION CLIMATIQUE DES BUDGETS"

3 réunions tenues sur l'année



LE GROUPE DE TRAVAIL "HYDROGÈNE"

Inauguré en **2021**

3 réunions tenues sur l'année

LE GROUPE DE TRAVAIL "BIODIVERSITÉ"

Inauguré en **2021**

4 réunions tenues sur l'année

Malgré une pandémie jouant les prolongations, l'année 2021 a été placée sous le signe de la relance écologique et sociale. Un défi de taille mais avant tout une opportunité de changer de paradigme et renforcer l'action prépondérante des territoires dans la conduite de ce changement. Concrètement, 2021 a marqué la mise en place de la commission en termes de gouvernance avec la désignation de deux vice-présidentes, ainsi que la création

de plusieurs groupes de travail thématiques. Parallèlement, France urbaine s'est mobilisée sur tous les fronts, notamment en enrichissant la Loi Climat et Résilience et en précisant son atterrissage territorial. Incontournable, l'énergie a également été au cœur du travail de la Commission, à travers la rénovation énergétique des bâtiments ou la reprise des négociations avec GRDF. D'importants événements organisés par France urbaine ont également rythmé l'année, comme la Rencontre des Métropoles Nature et une séquence sur les villes durables à la COP26. Enfin, le rôle et l'implication de France urbaine ont été consacrés par son entrée au sein de plusieurs organismes importants liés à la transition écologique.

INFLUER SUR LES INITIATIVES GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Alors que la pandémie a souligné le besoin de rendre nos sociétés plus résilientes, France urbaine s'est mobilisée pour que la politique française en matière de transition écologique soit à la hauteur des enjeux et davantage territorialisée. Sur la Loi Climat et Résilience en particulier, le suivi a été très important grâce à la mise en place d'une organisation transversale au sein de France urbain et s'est concrétisé par de nombreux apports. Ces contributions concernent principalement les domaines de la commande publique - notamment dans la prise en compte de conditions relatives à l'environnement dans les conditions d'exécution des contrats de concession, l'exclusion de la procédure de passation des marchés publics et des concessions des personnes condamnées pour écocide ou encore la fourniture d'outils de calcul du coût du cycle de vie - mais également sur l'économie circulaire, les mobilités et l'opérationnalité des mesures de lutte contre l'artificialisation.

D'autre part, France urbaine s'est particulièrement investie sur la question des CRTE, au travers notamment d'échanges avec les ministres concernés et leurs cabinets ministériels et la signature d'un accord de méthode avec le Premier ministre.



ENERGIE

Secteur essentiel de la transition écologique, l'énergie a été l'un des grands sujets de l'année à France urbaine. D'une part, sur la rénovation énergétique des bâtiments, pour laquelle la demande d'une plus grande territorialisation, notamment dans la gestion des aides, a été portée - malheureusement sans véritable écho de la part du gouvernement - dans le cadre du protocole d'accord avec le Premier ministre sur les CRTE et de la Loi Climat et Résilience. D'autre part, France urbaine a renouvelé et intensifié son implication dans les relations avec les gestionnaires des réseaux de distribution, à la fois en matière d'électricité (Enedis) et de gaz (GRDF). Cela s'est traduit par un suivi du déploiement du modèle de contrat de distribution d'électricité, notamment en relevant les points de difficultés de certains terri-

toires dans les négociations pour le renouvellement de leur contrat, ou encore la reprise des négociations avec GRDF sur le cadre concessif national, après plus d'un an et demi d'interruption avec comme objectif sa finalisation dans le courant du premier trimestre 2022. Enfin, 2021 a permis d'acter la représentation de France urbaine au Conseil Supérieur de l'Energie ainsi qu'au Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique, témoignant du poids des travaux menés.

| BIODIVERSITÉ

Consacrée par le lancement d'un groupe de travail dédié, la thématique de la biodiversité atteste du dynamisme de la commission transition écologique, puisque la même année, la Rencontre des

métropoles nature a été organisée conjointement avec la Métropole Aix-Marseille-Provence en marge du congrès mondial de la nature à Marseille, mettant ainsi la biodiversité au cœur de l'agenda politique des grands territoires urbains. Une mobilisation confirmée par la signature de l'« Appel de Marseille », en faveur de la biodiversité. A travers ses travaux, France urbaine s'est également faite l'écho des principaux enjeux de cette problématique toujours plus cruciale, en s'intéressant notamment au lien entre biodiversité et planification urbaine, aux aménités apportées par la nature, à la gestion du végétal dans les centres urbains, à la connaissance et à la sensibilisation ou encore à l'écologie industrielle et territoriale. Par ailleurs, France urbaine a souhaité accompagner des projets innovants, telle la



démarche "GBS (global biodiversity score) Collectivités" qui vise à adapter aux collectivités un outil de mesure de l'empreinte biodiversité déjà élaboré pour les entreprises, démarche promue par CDC Biodiversité à laquelle participent également de nombreux territoires membres de France urbaine.

| EAU ET ASSAINISSEMENT



Sur cette thématique aux nombreux enjeux pour les collectivités, France urbaine a assumé un rôle d'interface essentiel avec les services de Etat. Cela a notamment été le cas s'agissant de la réforme des redevances perçues par les agences de l'eau, pour laquelle la mobilisation de France urbaine aux côtés d'associations partenaires a été décisive puisqu'elle a conduit à son ajournement. Même mobilisation pour porter la parole des territoires dans le domaine de la mise en conformité des systèmes d'assainissement dans les territoires, un vaste chantier dont les orientations découlent des directives européennes mais dont la traduction effective dans les territoires pose de nombreux problèmes.

QUALITÉ DE L'AIR

A l'instar de l'entrée en vigueur du nouvel indice ATMO, suivi de près par la publication de nouvelles normes par l'OMS, c'est dans un contexte réglementaire très volatile, marqué par de nombreuses évolutions des normes et des seuils d'alerte, que France urbaine a fait son entrée au Conseil National de l'Air au sein du collège des collectivités. Ainsi représentée, France urbaine a pu porter la voix des grands territoires urbains, notamment par un avis sur le Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) pour 2022-2025 ou sur le projet de révision des mesures préfectorales en cas d'épisodes de pollution en lien avec le nouvel indice ATMO. Cette adhésion a également été l'occasion de renforcer l'approche santé-environnement et de poursuivre le travail engagé sur la mise en place des ZFE-mobilité par la Loi Climat et Résilience.



LES TEMPS FORTS

✓ 17 mai 2021.

Signature entre France urbaine et le Premier ministre de l'accord de méthode sur les Contrats de relance et de transition écologique.

✓ 7 septembre 2021.

Rencontres Métropoles Nature dans le cadre du congrès mondial de la Nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), organisées avec Aix-Marseille-Provence Métropole.

✓ 16 septembre 2021.

Colloque de l'ADEME, "Les territoires en transition". France urbaine était partenaire de l'évènement et plusieurs élus ont participé dont Nicolas Mayer-Rossignol, co-président de la commission « Transition écologique », à la table-ronde "Moyens d'agir pour les territoires - La transition écologique : une question d'argent ?"

✓ 10 novembre 2021.

"Les grandes villes françaises et métropoles se mobilisent sur tous les fronts", séquence organisée par France urbaine au Pavillon France de la COP26, avec la participation de 5 élus représentant les territoires membres.

✓ 30 novembre 2021.

Forum Zéro Carbone à l'Hôtel de Ville de Paris. France urbaine était partenaire de l'évènement et représentée par 16 élus, dont Nicolas Mayer-Rossignol, co-président de la commission « Transition écologique », qui est intervenu sur le sujet suivant : "L'urgence climatique est aussi une urgence sociale : comment accompagner les transitions nécessaires ?" Le Forum a été suivi d'une remise de prix thématiques avec de nombreux lauréats membres de France urbaine.

TRANSPORTS ET MOBILITÉS



ÉLUS RÉFÉRENTS

Co-présidents : Michaël Delafosse, maire de Montpellier, président de Montpellier Méditerranée Métropole et François Grosdidier, maire de Metz, président de l'Eurométropole de Metz.

LA COMMISSION EN CHIFFRES

4 réunions de commission tenues sur l'année

400 participants sur l'année

100 participants en moyenne par réunion

LE GROUPE DE TRAVAIL « MOBILITÉS » EN CHIFFRE

14 réunions de commission tenues sur l'année

400 participants sur l'année

29 participants en moyenne par réunion



En 2021, la commission "Transports et mobilités" de France urbaine a plus spécifiquement traité les enjeux autour de la transition écologique grâce aux mobilités (développement de nouvelles mobilités, financements ...). Avec la crise sanitaire de Covid-19, le sujet des compensations des pertes de recettes a également été prépondérant.

Aussi, la commission et des groupes de travail dédiés ont abordé tous les aspects liés à la mise en œuvre des Zones à Faibles Emissions (contrôles, usages, aides, périmètres ...) et sollicité officielle-

ment le président de la République et le Premier ministre à ce sujet. Un rapprochement important a aussi été mis en œuvre avec les acteurs de la logistique urbaine.

Le sujet de la part du ferroviaire dans les dessertes urbaines, du rôle des acteurs extérieurs (covoiturage, free floating ...) afin d'élargir l'offre de mobilités a également fortement mobilisé France urbaine, de même qu'un travail engagé avec l'Etat pour le raccourcissement des délais de projet de transports collectifs ou pour l'équipement des territoires urbains en bornes de rechargement électriques.

L'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE GRÂCE AU DÉVELOPPEMENT DE MOBILITÉS MIEUX FINANCÉES

Les délais de mise en œuvre des projets de transports impactent la crédibilité qu'ont les élus à l'égard des citoyens, alors même que le développement des mobilités est déterminant pour la réussite de la transition écologique et pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Les procédures complexes retardent souvent, empêchent parfois, des réalisations pourtant simples telles que la mise en place d'arrêts de bus-express en voirie autoroutière et sont, le

plus souvent, à l'origine de surcoûts évitables. La part quasi nulle du ferroviaire dans les mobilités urbaines alors que les territoires ne sont dépourvus ni de voies ferrées, ni de gares, justifie une exigence forte dans un domaine où l'urgence que constitue l'attente des habitants doit primer sur des modes d'organisation hérités d'un temps révolu.

Tout au long de l'année 2021, les territoires urbains ont souligné les délais et la lourdeur de tout projet concernant le ferroviaire, pourtant indispensable aux mobilités urbaines, que cela concerne les Services Express Métropolitains (ou RER métropolitains) et les étoiles ferroviaires, la fiabilité de SNCF réseaux dans son évaluation des coûts et la durée de réalisation ou la difficulté de remplacer par un tramway plus adapté une infrastructure ferroviaire exploitée malgré un accord de toutes les parties-prenantes du projet.

LA MISE EN ŒUVRE DES ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE)

Si les Zones à Faibles Emissions sont déjà appliquées ou engagées dans les onze territoires définis par la loi, pour une mise en œuvre en 2022, c'est également le cas dans d'autres agglomérations. Pour France urbaine, il n'est pas question d'arbitrer entre priorité environnementale et justice sociale mais bien au contraire, de les allier en permanence. Ainsi, l'association demande au Gouvernement à ce que les aides à l'achat de véhicules neufs, d'occasion ou à la transformation de ceux-ci soient fortement augmentées, afin que le « reste à charge » ne pénalise pas les personnes les plus isolées géographiquement, dépendantes des centres urbains pour la santé, l'emploi, l'éducation ou la culture et n'ayant pas la capacité de changer de véhicule dans le délai imposé par la loi.

France urbaine appelle à ce que les citoyens et entreprises des territoires voisins, impactés eux aussi par l'instauration de ZFE, puissent également bénéficier des aides. Tout au long de l'année 2021, France urbaine a aussi demandé au Gouvernement à ce que les émissions des axes le plus polluants, notamment les autoroutes en milieu urbain ou à leur périphérie, ne soient pas exclues des périmètres des ZFE ou de l'enjeu partagé de réduction des émissions. Enfin, les élus des grandes villes, agglomérations et métropoles pointent certaines incohérences, autant de limites au soutien par l'Etat du volontarisme local :



durée de mise en œuvre des Zones à Faibles Emissions, changement de critères ou de cadre réglementaire ou encore absence d'un échelon interministériel unique dédié.

LA COMPENSATION DES PERTES DE RECETTES DES AUTORITÉS ORGANISATRICES DE LA MOBILITÉ

Avec la crise sanitaire, les grandes villes, agglomérations et métropoles ont été fortement impactées sur le plan financier, par la baisse de fréquentation des transports en commun publics et la baisse de recettes. Ainsi, depuis le début de la crise, France urbaine s'est pleinement mobilisée pour obtenir des compensations financières auprès du Gouvernement. Après plusieurs mois de négociation avec l'Etat, le Premier ministre a annoncé, lors des Journées nationales de France urbaine, l'abondement de 400 millions d'euros du 4e appel à projets "Transports collectifs en site propre" (TCSP). Si cette annonce fut unanimement saluée par les élus de France urbaine, l'association rappelle qu'elle attend que la part d'avances remboursables accordées aux autorités organisatrices de la mobilité correspondant à la baisse de versement mobilité (VM) puisse être transformée en véritable compensation.



LES TEMPS FORTS

✓ 18 mai 2021.

Commission "Transports et mobilités", avec SNCF Réseau, sur le thème des RER métropolitains et des étoiles ferroviaires.

✓ 9 septembre 2021.

Atelier "Mobilités : de nouveaux enjeux dans les territoires responsables" lors des Journées nationales de France urbaine, à Nantes.



✓ 8 novembre 2021.

Réunion avec l'Etat sur la mise en œuvre des Zones à Faible Emissions (ZFE).



LES TEMPS FORTS DE 2021

✓ 9 et 10 septembre 2021.

4^{es} JOURNÉES NATIONALES DE FRANCE URBAINE

Alors que la crise sanitaire avait conduit à annuler l'édition 2020, ce sont près de 900 élus, professionnels des grandes villes, agglomérations et métropoles, partenaires et experts qui se sont réunis à l'invitation de Johanna Rolland, Maire de Nantes, présidente de Nantes Métropole, présidente de France urbaine, pour deux jours d'échanges, de partage et de propositions, les 9 et 10 septembre 2021, dans un contexte particulier, mêlant crise sanitaire, économique, sociale et environnementale.

Des ateliers, débats et visites de terrain ont été organisés pour permettre aux participants de partager leurs expériences et d'échanger leurs points de vue sur les enjeux à venir. Lutte contre l'artificialisation des sols, partage des responsabilités en matière de sécurité, avenir de la culture, politiques de relance ou nouveaux enjeux de mobilités faisaient partie des thèmes de travail abordés.

Cette édition s'est conclue en présence de Jean Castex, Premier ministre, et de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion

des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. L'occasion pour le Gouvernement d'annoncer la création d'une enveloppe supplémentaire de 400 millions d'euros en faveur des projets des autorités organisatrices de transports.

Ces Journées Nationales ont été aussi l'occasion de dévoiler la vision de la décentralisation que France urbaine a porté en vue de l'élection présidentielle de 2022, un scrutin synonyme de débats et de propositions, auxquels l'association veut apporter sa pierre. ■



✓ 23 septembre 2021.

4^e ÉDITION DES RENCONTRES FINANCES PUBLIQUES

Après une édition annulée en 2020, la 4^e édition des Rencontres Finances publiques de France urbaine s'est déroulée à l'Hôtel de Ville de Paris le 23 septembre 2021, au lendemain de l'adoption en Conseil des ministres du projet de loi de finances initiale pour 2022, en présence de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités.

Les Rencontres se sont organisées autour de trois temps forts : une première table ronde sur ce que la crise a révélé des relations financières entre l'Etat et les collectivités, une prise de parole d'un "grand témoin" sur le legs de la dette Covid et ses conséquences sur les budgets locaux et une seconde table ronde sur le système de ressources à définir en cohérence avec une décentralisation qui se veut mature.

La première table-ronde de la matinée, qui réunissait Arnaud Robinet, Maire de Reims, co-président de la commission « Finances » de France urbaine, Laurent Saint-Martin, Rapporteur général du budget de l'Assemblée nationale, Valérie Rabault, Présidente

du groupe « Socialistes et apparentés » à l'Assemblée nationale et Olivier Landel, délégué général de France urbaine, a permis de revenir sur ce que la crise sanitaire a révélé des relations entre les collectivités et l'Etat. Arnaud Robinet et Olivier Landel ont mis en avant les actions mises en place dans l'urgence par les exécutifs locaux pour protéger habitants, tissu associatif et acteurs économiques, tandis que Laurent Saint-Martin a rappelé les mesures de soutien déployées par l'Etat. En conclusion des discussions, les intervenants ont partagé la nécessité de placer les relations financières entre Etat et collectivités sous le signe de la confiance. Ils ont par ailleurs convergé pour que soit réinterrogé le cadre budgétaire



actuel à l'aune des enjeux de demain. Il a par exemple été discuté la séparation entre investissement et fonctionnement, au regard des actions à démultiplier en faveur de la transition écologique.

Claude Raynal est ensuite intervenu en tant que « grand témoin ». Le président de la commission des Finances du Sénat a offert sa vision prospective sur les marges de manœuvre, immédiates et à venir, et les faux débats et pièges qui conspirent contre une ambition maximale des collectivités locales en faveur de la transition écologique, de la relance économique et de la résilience sociale et sanitaire.

La seconde table ronde, avec Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, François Rebsamen, maire de Dijon, président de Dijon Métropole, co-président de la commission « Finances » de France urbaine, Audrey Hénocque, première adjointe de la Ville de Lyon, Philippe Laurent, maire de Sceaux, vice-président de la Métropole du Grand Paris, alors secrétaire général de l'Association des maires de France (AMF) et Nicolas Bonnet-Oulaldj, président du groupe des élus communistes au Conseil de Paris, visait à interroger l'architecture actuelle des ressources à disposition des élus locaux pour mener à bien leurs missions. Les représentants de collectivités ont cherché à identifier les leviers qui pourraient faciliter l'action publique locale, en pleine autonomie et responsabilité. La ministre a souligné qu'à sons sens toute réflexion sur l'architecture des ressources locales devait intégrer le besoin de lisibilité, préoccupation légitime des citoyens. De fait, l'ensemble des intervenants se sont accordés sur l'urgence de faire évoluer les « vieux schémas fiscaux », d'autant plus que la crise sanitaire a montré la nécessité de mieux partager la responsabilité de l'action publique. ■

✓ ADOPTION DU PROJET DE LOI « 3DS » : FRANCE URBAINE ENREGISTRE DES AVANCÉES CONCRÈTES

France urbaine s'est pleinement engagée dans l'élaboration de la loi 3DS du 21 février 2022, qui a permis d'inscrire dans la loi un grand nombre de propositions formulées par l'Association : que ce soit en matière de logement, de santé, d'Alliance des territoires et de transition écologique, des avancées concrètes et pragmatiques permettront de renforcer les capacités d'action collective des collectivités, au service des habitants. Focus sur les avancées émanant des propositions des membres de France urbaine :



Le fait intercommunal réaffirmé, et des souplesses adaptées et circonscrites pour s'adapter aux réalités locales

- 1. Sans remettre en cause la nécessité d'une approche intercommunale face aux transitions, des souplesses nouvelles permettront aux communautés urbaines et métropoles volontaires de délibérer, pendant un an, pour soumettre tout ou partie de la compétence « voirie » à l'intérêt communautaire ou métropolitain, et trouver ainsi des solutions circonscrites et adaptées sans détricoter le fait intercommunal ;
- 2. Les accords locaux régulant les modalités d'ouverture dominicale des commerces sont prorogés et donc sécurisés ;

- **3.** La collectivité peut fixer le régime des redevances dues pour occupation provisoire de son domaine public (plafond fixé par la loi) ;

L'Alliance des territoires renforcée au service de l'accélération des transitions et de la décarbonation

- **4.** Les **pôles métropolitains** et les pôles d'équilibre territorial et rural (PETR) peuvent désormais assumer la **responsabilité d'« autorité organisatrice de la mobilité »** sur leur ressort territorial ;
- **5.** Pour une durée de 18 mois renouvelable, les collectivités et leurs groupements **peuvent mettre à disposition d'associations 1901 des fonctionnaires territoriaux** issus des communes de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des intercommunalités ;
- **6.** Des **sanctions sont prévues pour les opérateurs en cas de non-transmission des données d'assistance à la mobilité aux AOM**, permettant de construire des réponses adaptées aux échelles adéquates ;
- **7.** Le **contenu des contrats de cohésion de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT) n'est pas défini par la loi**, permettant ainsi de prendre en compte les « contrats de relance et de transition écolo-

gique » et de prendre acte de la nécessité d'une adaptation locale de la contractualisation avec l'Etat ;

- **8.** Tout comme les départements, les **pôles métropolitains peuvent apporter une assistance technique aux communes membres** pour l'élaboration du PLH. ;
- **9.** « **SPL Universitaires** » : les établissements publics d'enseignement supérieur (EPES) et aux Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) peuvent créer des sociétés dédiées à des constructions et aménagements universitaires avec les collectivités.

La réaffirmation du rôle majeur des grandes intercommunalités en matière de logement, et de nouveaux outils au service du logement de tous nos habitants

- **10.** La loi « **Solidarité et renouvellement urbain** » (SRU) est **prolongée** au-delà de 2025 ;
- **11.** Création du **contrat de mixité sociale**, qui peut être signé à l'échelle de l'intercommunalité ou de l'établissement public territorial (EPT) de la Métropole du Grand Paris, sans avis préalable de la commission nationale SRU ;
- **12.** **Articulation** du contrat de mixité sociale avec le programme local de l'habitat (PLH) confortant le rôle et la

place des intercommunalités et métropoles délégataires des aides à la pierre dans les politiques du logement depuis le milieu des années 2000 ;

- **13.** Est reconnue dans la loi un **nouveau statut d'autorité organisatrice de l'habitat (AOH)**, que demandaient Intercommunalités de France et France urbaine : parmi ses prérogatives, l'AOH pourra notamment conventionner avec l'Etat sur la révision des zonages d'investissement locatif et de prêt à taux zéro (PTZ) et être consultée sur les projets d'arrêté révisant les zonages fiscaux ;
- **14.** Dans un esprit d'équilibre et d'Alliance des territoires, une AOH peut prévoir dans sa convention avec l'ANRU que la **production de logements sociaux** au titre du NPRU s'effectue **prioritairement dans une commune située en dehors de l'unité urbaine** lorsqu'il n'existe aucune commune carencée à l'intérieur de l'unité urbaine ;
- **15.** Le **comité régional pour l'habitat et de l'hébergement (CRHH)** est **coprésidé par un élu local** désigné au sein du collège des représentants des collectivités locales et de leurs groupements ;
- **16.** Le **droit de préemption urbain peut être délégué à un « organisme de foncier solidaire »** (OFS) ;

Une reconnaissance nouvelle du rôle des territoires en matière de santé publique et de cohésion sociale

- 17. Les **collectivités territoriales sont reconnues dans le Code de la santé publique** comme acteurs de santé participant « *au droit à la protection de la santé et contribuant à développer la prévention, garantir l'égal accès aux soins et assurer la continuité des soins et la sécurité sanitaire* » ;
- 18. Les **intercommunalités rejoignent le conseil d'administration des agences régionales de santé (ARS)** ;
- 19. Les projets régionaux de santé élaborés par l'ARS doivent **tenir compte des contrats locaux de santé** existants sur le territoire ;
- 20. Les **contrats locaux de santé (CLS) comportent un volet dédié à la santé mentale** ; les CLS sont prioritairement déployés dans les déserts médicaux ;
- 21. Les **métropoles et communautés urbaines** peuvent créer des **centres intercommunaux d'action sociale (CIAS)** ;
- 22. L'**habitat inclusif** est intégré dans les objectifs du programme local de l'habitat ;

Transition écologique : la réaffirmation de l'échelon intercommunal pour agir

- 23. Le conseil d'administration de l'agence de l'environnement

et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) comporte désormais des **représentants d'intercommunalités** ;

- 24. L'accès aux espaces naturels protégés et aux trames vertes et bleues peut être règlementé par le pouvoir de police du maire **ou du président d'intercommunalité** ;

Simplification : des évolutions concrètes pour faciliter la vie des territoires et donc de leurs habitants

- 25. Le **recours à la visioconférence** est généralisé aux départements, aux régions et aux établissements publics de coopération intercommunale ;
- 26. Le **conseil municipal est compétent pour dénommer les voies** : l'obligation de pose de la première plaque de numéro à la charge de la commune est supprimée. La commune garantit l'accès aux informations concernant les adresses au format standard en vigueur (BAL) ;
- 27. Le conseil municipal et l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent décider, à l'unanimité, de **ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte** ;
- 28. Les personnes qui cessent leurs fonctions avant l'expiration du délai de deux mois qui leur est imparti pour adresser

au président de la HATVP une déclaration de situation patrimoniale et une déclaration d'intérêts, sont **dispensées de ces obligations** ;

- 29. L'abattage d'arbre est interdit : cependant, en cas de danger imminent pour la sécurité des personnes, l'abattage d'arbre ne nécessite **pas de déclaration préalable** du Préfet ;
- 30. D'avantage de souplesse est donnée aux associations d'élus dans la constitution des listes de candidats du collège des présidents d'EPCI à fiscalité propre du **Comité des finances locales (CFL)** : les listes doivent comprendre au moins un représentant de chaque catégorie d'intercommunalité.



NOS PUBLICATIONS EN 2021



QUARTIERS POPULAIRES ET POLITIQUES DE MOBILITÉS : ENJEUX ET RETOURS D'EXPÉRIENCES LOCALES

Avec l'étude « Quartiers populaires et politiques de mobilités : enjeux et retours d'expériences locales », l'AdCF-Intercommunalités de France, France urbaine et Transdev proposent une analyse illustrée de la place et du rôle des mobilités aujourd'hui dans les quartiers populaires en France.

Cette étude propose des repères et pistes de réflexion communes sur :

- la poursuite du désenclavement des quartiers,
- les freins à la mobilité des habitants des quartiers populaires,
- la mobilité et le parcours vers l'emploi,
- l'enjeu de coopération de l'ensemble des acteurs.

Retrouvez l'étude sur <https://franceurbaine.org/publications/quartiers-populaires-et-politiques-de-mobilites-enjeux-et-retours-dexperiences-locales>



COOPÉRATIONS ENTRE MÉTROPOLIS ET TERRITOIRES ENVIRONNANTS : QUELS FACTEURS DE RÉUSSITE ?

Afin d'identifier des pistes de réponse à l'ensemble de ces enjeux, le CGET/ l'ANCT a initié, avec France urbaine et l'AdCF, une Fabrique Prospective réunissant les métropoles de Brest, Nantes, Rouen, Toulouse et leurs territoires environnants afin de les appuyer dans l'anticipation de coopérations interterritoriales. Les travaux des acteurs de l'ensemble de ces territoires ont permis à la fois de concrétiser la plus-value de la coopération territoriale pour répondre à des enjeux d'échelles, de filières ou encore de mutualisation et d'identifier six facteurs de réussite illustrés dans cette publication par des exemples d'action : la connaissance des dynamiques interterritoriales, le partage d'une vision stratégique des coopérations, la mise en place d'espaces de gouvernance adaptés, l'allocation ou le partage de « compétences métiers », la définition de financements spécifiques et l'évolution du cadre juridique.

Retrouvez la publication sur <https://franceurbaine.org/publications/cooperations-entre-metropoles-et-territoires-environnants-quels-facteurs-de-reussite>



PACTE POUR L'INCLUSION URBAINE ET RÉPUBLICAINE

Le « Pacte de Dijon », signé à Matignon en juillet 2018 par les présidents de France urbaine, de l'AdCF et le Premier ministre puis soutenu par la présidente de Villes de France, relayait les actions et propositions des communautés et métropoles adhérentes. Cependant, deux ans et demi après sa signature et malgré quelques modestes avancées, France urbaine a demandé à le « réactualiser » à l'aune d'une crise sanitaire, économique et sociale inédite.

Retrouvez l'étude sur <https://franceurbaine.org/publications/pacte-pour-linclusion-urbaine-et-republicaine>



SPORT DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : ÉTAT DES LIEUX ET RECOMMANDATIONS

France urbaine présente un état des lieux et des recommandations dédiés à l'offre et l'intervention sportives au profit des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), fruit d'une enquête menée auprès des grandes villes, grandes agglomérations et métropoles.

Retrouvez l'étude sur <https://franceurbaine.org/publications/sport-dans-les-quartiers-prioritaires-de-la-politique-de-la-ville-etat-des-lieux-et>



MANIFESTE POUR DES TERRITOIRES NUMÉRIQUES RESPONSABLES

Articulé autour de trois ambitions et de neuf engagements, le manifeste de l'Assemblée des communautés de France (AdCF), France urbaine et Les Interconnectés invite les collectivités à adopter le numérique durable comme modèle commun de conduite de leurs stratégies numériques.

Retrouvez le manifeste sur <https://franceurbaine.org/publications/manifeste-pour-des-territoires-numeriques-responsables>





CONTRIBUTION POUR UNE SORTIE DE CRISE CULTURELLE

Au travers de cette contribution, les élus locaux, en responsabilité, ont appelé à une reprise de la vie culturelle, sous des formes adaptées et selon des configurations propres aux paramètres sanitaires et culturels locaux. Pleinement conscients des problématiques sanitaires, ils appuient cette reprise culturelle au nom des artistes et de tous les professionnels de la culture en danger grave de disparition pour des milliers d'entre eux, au nom aussi de la cohésion sociale et de la vitalité démocratique de notre pays.

Retrouvez la contribution sur <https://franceurbaine.org/publications/contribution-pour-une-sortie-de-crise-culturelle>



CONTRIBUTION SUR « L'ALLER-VERS » LA VACCINATION DES PERSONNES ÂGÉES

France urbaine a produit une contribution sur « l'aller-vers » la vaccination des personnes âgées aux ministères concernés pour participer aux côtés de l'Etat et du secteur associatif à la montée en puissance de la vaccination.

Retrouvez la contribution sur <https://franceurbaine.org/publications/contribution-sur-laller-vers-la-vaccination-des-personnes-agees>



MÉTHODOLOGIE DE MISE EN ŒUVRE DES OBLIGATIONS DE L'ARTICLE 58 DE LA LOI AGECE DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Ce document propose une méthodologie d'application des obligations d'achats nées de ces textes. Il complète la notice explicative officielle diffusée par le Ministère de la Transition Écologique et aux planches élaborées par le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), en apportant un éclairage plus opérationnel sur la façon d'intégrer ces objectifs dans les processus achat des collectivités. Ce document est le fruit des réflexions du groupe de travail « achats » de France urbaine, qui réunit des acheteurs publics des directions achats de métropoles, communautés urbaines et grandes villes membres.

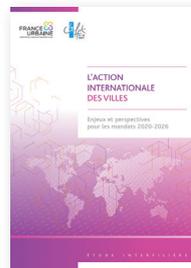
Retrouvez la publication sur <https://franceurbaine.org/publications/methodologie-de-mise-en-oeuvre-des-obligations-de-larticle-58-de-la-loi-agec-dans-les>



BAROMÈTRE DE LA MATURITÉ NUMÉRIQUE DES MÉTROPOLIS, AGGLOMÉRATIONS ET GRANDES VILLES FRANÇAISES 2021

Cette seconde édition du baromètre de la maturité numérique des collectivités fait apparaître une évolution contrastée selon les thèmes au regard de l'édition de 2018. Le bilan que nous dressons montre une nette évolution des thèmes portés par la crise sanitaire tel que l'Administration numérique ou la Cybersécurité. A l'opposé, les nouveaux thèmes introduits dans cette édition enregistrent des niveaux de maturité plutôt faibles.

Retrouvez le baromètre sur <https://franceurbaine.org/publications/barometre-de-la-maturite-numerique-des-metropoles-agglomerations-et-grandes-villes>



L'ACTION INTERNATIONALE DES VILLES : ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LES MANDATS 2020-2026

Par des témoignages, retours d'expériences et projets ambitieux à venir, les élus urbains, les techniciens et les chercheurs permettent à cette étude, réalisée par France urbaine et l'Institut national des études territoriales (INET) de proposer une vision globale de l'action internationale des grandes villes françaises et de projeter collectivement une nouvelle ambition au service de la diplomatie française, de nos territoires et de tous ceux, à l'international, qui ont choisi de nouer des liens avec des collectivités françaises pour répondre ensemble aux grands enjeux contemporains.

Retrouvez le baromètre sur <https://franceurbaine.org/publications/laction-internationale-des-villes-enjeux-et-perspectives-pour-les-mandats-2020-2026>



GUIDE AUX COLLECTIVITÉS : METTRE EN ŒUVRE UNE DÉMARCHE TERRITORIALE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LES VILLES, AGGLOMÉRATIONS, MÉTROPOLIS

Cette étude, réalisée dans le cadre d'une convention France urbaine-école urbaine de Sciences Po, a un double objectif : dresser un état des lieux des initiatives de leurs membres en matière d'économie circulaire et proposer un outil d'aide à la mise en place de démarches territoriales d'économie circulaire. L'étude propose une analyse exhaustive en produisant plusieurs documents : un guide des bonnes pratiques et des fiches collectivités à disposition des membres.

Retrouvez l'étude sur <https://franceurbaine.org/publications/guide-aux-collectivites-mettre-en-oeuvre-une-demarche-territoriale-deconomie-circulaire>



« TERRITOIRES URBAINS - PORTRAIT FINANCIER » 2021

France urbaine et La Banque Postale Collectivités Locales ont dévoilé, le 15 septembre 2021, la 6^e édition de la publication « *Territoires urbains - Portrait financier* ». Dans la continuité des cinq éditions précédentes, cette étude dresse un état des finances consolidées des 80 territoires urbains en 2020. Alors que les services des transports urbains ont été particulièrement mis à l'épreuve par cette crise, cette 6^e édition est enrichie d'un cahier thématique sur la mobilité, réalisé avec le concours du GART. Il apporte un éclairage sur les 53 autorités organisatrices de la mobilité (AOM) des territoires urbains (hors Ile-de-France et outre-mer).

Retrouvez l'étude sur <https://franceurbaine.org/publications/territoires-urbains-portrait-financier-2021>



CONTRIBUTION DE FRANCE URBAINE AU PLAN DE RECONQUÊTE ET DE TRANSFORMATION TOURISTIQUE

En juin 2021, le président de la République a annoncé la construction d'un Plan de reconquête et de transformation touristique (PRTT) pour lequel la contribution des associations d'élus a été sollicitée. La commission "Tourisme" de France urbaine, co-présidée par Jean-Luc Bohl, vice-président de l'Eurométropole de Metz, et Cécile Helle, maire d'Avignon, s'est réunie le 21 septembre 2021 et a souhaité que cette contribution s'organise autour de quatre propositions thématiques et d'une remarque méthodologique transversale.

Retrouvez la contribution sur <https://franceurbaine.org/publications/contribution-de-france-urbaine-au-plan-de-reconquete-et-de-transformation-touristique>



TERRITOIRES URBAINS, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET INNOVATION SOCIALE

L'étude Territoires urbains, économie sociale et solidaire et innovation sociale de publiée par l'Avise, France urbaine et le Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES), illustre les différents leviers de développement de l'ESS à disposition des métropoles, agglomérations et grandes villes. Elle montre comment ces acteurs peuvent pleinement s'intégrer aux écosystèmes d'innovation sociale pour améliorer le cadre de vie de leurs habitants, favoriser l'équité et l'attractivité de leur territoire, grâce à une stratégie de développement urbain responsable d'un point de vue économique, social et environnemental.

Retrouvez la publication sur <https://franceurbaine.org/publications/territoires-urbains-economie-sociale-et-solidaire-et-innovation-sociale>



CONTRIBUTION DE FRANCE URBAINE AUX ASSISES DU COMMERCE

France urbaine a participé aux Assises du commerce, lancées le 1^{er} décembre 2021 par le Gouvernement. Les grandes villes, agglomérations et métropoles, cœur battant de la vie économique du pays, sont les territoires en première ligne et actrices des grandes mutations du commerce.

De fait, l'association s'est pleinement engagée pour que ces Assises soient l'occasion d'adapter les évolutions du commerce au plus près des attentes, des besoins et des réalités locales et de donner aux élus locaux les moyens d'y contribuer. Pour cela, France urbaine a soumis 18 propositions concrètes.

Retrouvez la publication sur <https://franceurbaine.org/publications/contribution-de-france-urbaine-aux-assises-du-commerce>

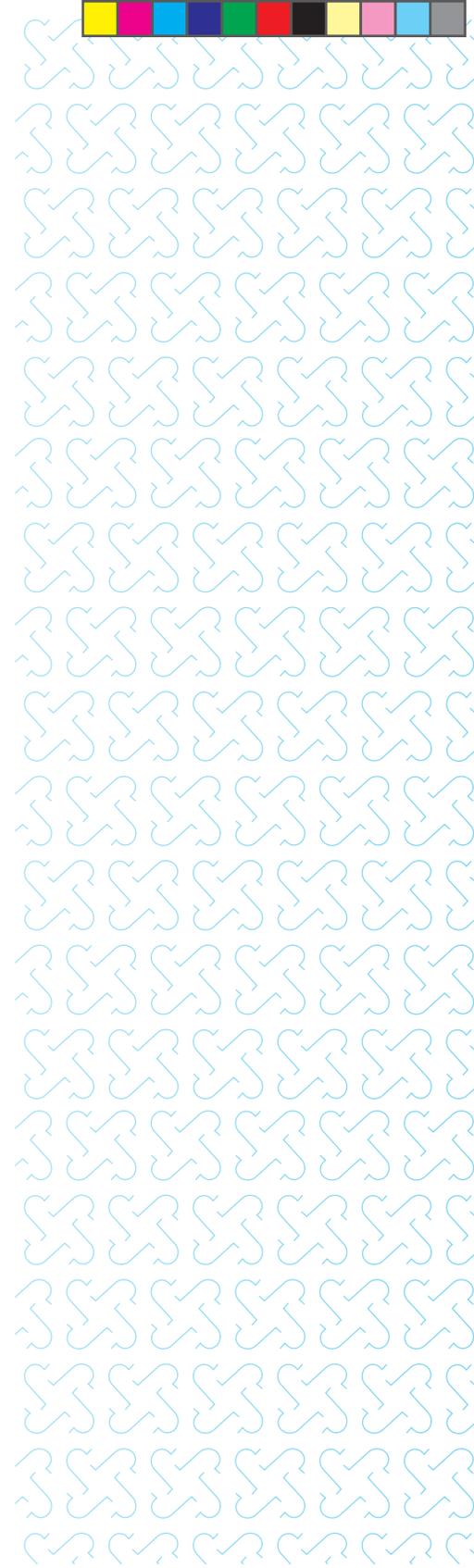


LES PROPOSITIONS DE FRANCE URBAINE POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

La ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin, a confié, le 21 septembre 2021, une mission relative à l'attractivité de la Fonction publique territoriale à Philippe Laurent, Président du Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale (CSFPT), Mathilde Icard, Présidente de l'Association des directeurs des ressources humaines de grandes collectivités (ADRHGCT) et Corinne Desforges, Inspectrice générale de l'administration.

France urbaine a tenu à apporter sa participation aux travaux sous la forme de 12 propositions des travaux et expériences des employeurs urbains.

Retrouvez la publication sur <https://franceurbaine.org/publications/les-propositions-de-france-urbaine-pour-renforcer-l-attractivite-de-la-fonction-publique>.





LA VIE DU RÉSEAU

FRANCE URBAINE

LA GOUVERNANCE DE FRANCE URBAINE

5

membres constituent
le Bureau exécutif

18

membres constituent
le Bureau

106

membres constituent
le Conseil d'administration

LES MEMBRES DU BUREAU EXÉCUTIF



PRÉSIDENTE

Johanna ROLLAND

Maire de Nantes et présidente
de Nantes Métropole



1^{er} VICE-PRÉSIDENT

Jean-Luc MOUDENC

Maire de Toulouse et président
de Toulouse Métropole



2^e VICE-PRÉSIDENT

Eric PIOLLE

Maire de Grenoble



SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Nathalie APPÉRÉ

Maire de Rennes et présidente
de Rennes Métropole



TRÉSORIER

Joël BRUNEAU

Maire de Caen et président
de la Communauté urbaine de
Caen la mer

LES 13 VICE-PRÉSIDENTS



Benoît ARRIVÉ
Maire de Cherbourg
en Cotentin



Christophe BÉCHU
Maire d'Angers
et président d'Angers Loire
Métropole



Michel BISSON
Président de la Communauté
d'agglomération
Grand Paris Sud



François DE MAZIÈRES
Maire de Versailles



Christian ESTROSI
Maire de Nice et président de
la Métropole Nice Côte d'Azur



Anne HIDALGO
Maire de Paris



Jean-Paul JEANDON
Président de
Cergy-Pontoise



Mathieu KLEIN
Maire de Nancy
et président de la
Métropole du Grand Nancy



Frédéric LETURQUE
Président de la Communauté
urbaine d'Arras



Georges MOTHRON
Maire d'Argenteuil



Patrick OLLIER
Président de la Métropole
du Grand Paris



Arnaud ROBINET
Maire de Reims



Anne VIGNOT
Maire de Besançon
et présidente de Grand
Besançon Métropole



LES COMMISSIONS PERMANENTES ET AUTRES GROUPES D'ÉCHANGES

LES COMMISSIONS PERMANENTES

• ALLIANCE DES TERRITOIRES

 **Co-présidents** : Frédérique Bonnard Le Floc'h, vice-présidente de Brest Métropole et Louis Nègre, président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur.

• AMÉNAGEMENT URBAIN, LOGEMENT ET HABITAT INDIGNE (en partenariat avec Intercommunalités de France et la FNAU)

 **Co-présidents** : Catherine Vautrin, présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims et Mathieu Hanotin, maire de Saint-Denis, président de Plaine Commune.

• CULTURE

 **Co-présidents** : Olivier Bianchi, maire de Clermont-Ferrand, président de Clermont Auvergne Métropole et François de Mazières, maire de Versailles.

• ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET ESS

 **Co-présidents** : Émeline Baume, vice-présidente de la Métropole de Lyon et Frédéric Minard, adjoint au maire de Roubaix, conseiller métropolitain de la Métropole Européenne de Lille.

• ÉCONOMIE DES TERRITOIRES

 **Co-présidentes** : Michèle Lutz, maire de Mulhouse et Anne Vignot, maire de Besançon, présidente de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole.

• ÉDUCATION, JEUNESSE ET PETITE ENFANCE

 **Co-présidents** : Amandine François-Goguillon, adjointe au maire de Caen et Pierre Huguet, adjoint au maire de Marseille.

• EUROPE

 **Co-présidentes** : Magali Altounian, adjointe au maire de Nice et Jeanne Barseghian, maire de Strasbourg.

• FINANCES ET FISCALITÉ

 **Co-présidents** : François Rebsamen, maire de Dijon, président de Dijon Métropole et Arnaud Robinet, maire de Reims.

• FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

 **Co-présidents** : Fabrice Loher, président de la Communauté d'agglomération de Lorient et Emmanuelle Rousset, adjointe au maire de Rennes, vice-présidente de Rennes Métropole.

• NUMÉRIQUE ET INNOVATION

 **Co-présidents** : Bertrand Serp, adjoint au maire de Toulouse, vice-président de Toulouse Métropole et Francky Trichet, adjoint au maire de Nantes, vice-président de Nantes Métropole.

• OUTRE-MER

 **Co-présidents** : Ericka Bareigts, maire de Saint-Denis de La Réunion, Maurice Gironcel, président de la Communauté intercommunale du Nord de La Réunion, Eric Jalton, président de la Communauté d'agglomération Cap Excellence, Didier Laguerre, maire de Fort-de-France et Serge Smock, Président de la Communauté d'agglomération Centre Littoral Guyane.

• POLITIQUE DE LA VILLE ET COHÉSION SOCIALE »

(en partenariat avec Intercommunalités de France, l'AMF, Villes de France et Ville & Banlieue)

 **Co-présidents** : Michel Bisson, président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud et Frédéric Leturque, président de la Communauté urbaine d'Arras.

• SANTÉ

 **Co-présidents** : Grégory Doucet, maire de Lyon et Émile-Roger Lombertie, maire de Limoges.

• SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

 **Co-présidents** : David Marti, président de la Communauté urbaine du Creusot-Montceau et Gaël Perdriau, maire de Saint-Étienne, président de Saint-Étienne Métropole.

• SOLIDARITÉS, LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS ET LA PAUVRETÉ

 **Co-présidents** : Mathieu Klein, maire de Nancy, président de la Métropole du Grand Nancy et Florence Thibaudeau-Rainot, adjointe au maire du Havre.

• SPORT

 **Co-présidents** : Roselyne Bienvenu, adjointe au maire d'Angers, vice-présidente d'Angers Loire Métropole et Pierre Rabadan, adjoint au maire de Paris.

• STRATÉGIES ALIMENTAIRES TERRITORIALES

 **Co-présidents** : Georges Mothron, maire d'Argenteuil et Audrey Pulvar, adjointe à la maire de Paris.

• TOURISME

 **Co-présidents** : Jean-Luc Bohl, vice-président de Metz Métropole et Cécile Helle, maire d'Avignon.

• TRANSITION ÉCOLOGIQUE

 **Co-présidents** : Nicolas Mayer-Rossignol, maire de Rouen, président de la Métropole Rouen Normandie et Jean-Luc Moudenc, maire de Toulouse, président de Toulouse Métropole.

• TRANSPORTS ET MOBILITÉS

 **Co-présidents** : Michaël Delafosse, maire de Montpellier, président de Montpellier Méditerranée Métropole et François Grosdidier, maire de Metz, président de Metz Métropole.

LES GROUPES DE TRAVAIL

- Achat public
- Attractivité
- Biodiversité
- Coordonnateur CLSPD
- Culture
- Développement économique
- Eau et assainissement
- Éducation
- Finances
- Habitat
- Immobilier de bureau
- Insertion/emploi
- Intelligence artificielle
- Logistique urbaine
- Lutte contre les discriminations
- Organisation institutionnelle
- Partenariats et territoires
- Politique de la ville
- Ressources humaines et Modernisation de la fonction publique territoriale
- Urbanisme et aménagement urbain
- ZFE

LES GROUPES PROJET

- Concession d'énergie
- Innovation publique
- Migrants
- Mobilités
- Participation citoyenne
- Santé

LES RÉSEAUX EN COPILOTAGE

- Réseau "Commerce"
- Réseau des pôles métropolitains
- Réseau des territoires innovants (Les Interconnectés)
- Réseau "Enseignement supérieur et territoires"
- Réseau des acteurs de l'habitat

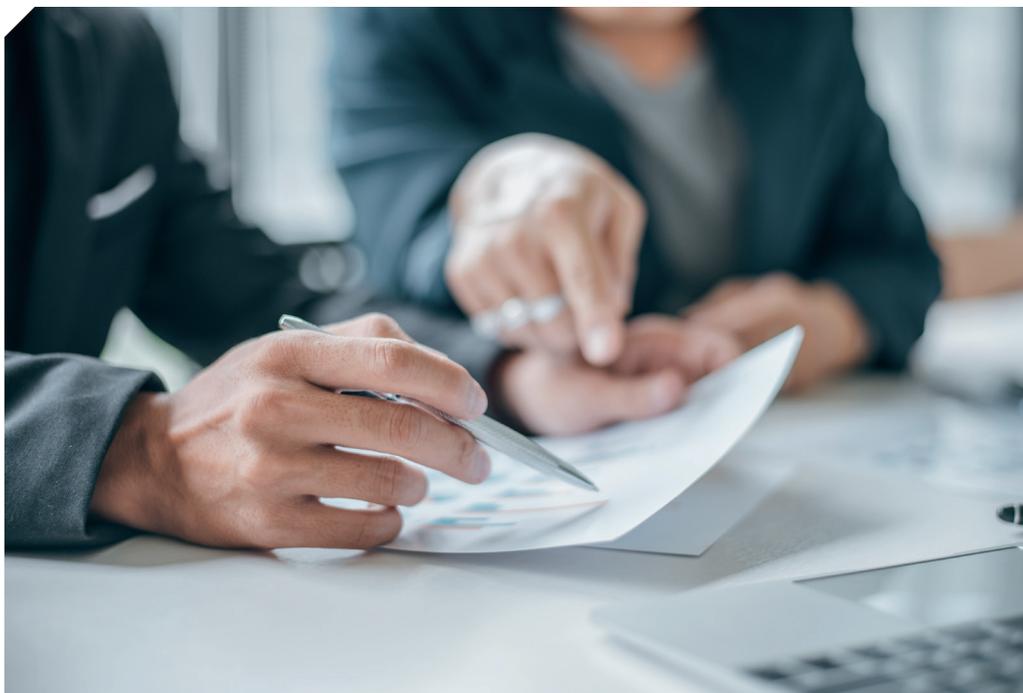


DES OUTILS ET UNE ÉQUIPE AU SERVICE DES ADHÉRENTS

La communication est au cœur du fonctionnement de France urbaine et répond à trois axes principaux : l'expertise, la transparence et la proximité. L'expertise est caractérisée par l'information et la valorisation des contenus de qualité et l'expertise des élus, collectivités membres, directeurs et conseillers sur nos domaines d'action. La transparence passe par l'information sur le rôle de France urbaine, son fonctionnement et ses domaines d'actions. Enfin, la proximité répond à la nécessité de créer du lien, sur la base d'un réseau d'élus et de collectivités adhérentes. Cela est

mis en œuvre aussi bien par les directeurs et conseillers dans l'animation de leurs commissions et groupes de travail que par la communication, dans l'échange au quotidien, la remontée d'information et la consultation régulière sur les outils existants et futurs.

Déclinés par de nombreux outils, ces trois axes sont au service de la légitimité, de la visibilité de France urbaine mais aussi de l'accroissement du sentiment d'appartenance et de la mise en réseau avec nos adhérents et nos partenaires de travail.



DES OUTILS AU SERVICE DE NOS ADHÉRENTS

POUR S'INFORMER

LE SITE INTERNET

Le site internet de France urbaine est l'outil indispensable pour tout savoir sur l'association mais aussi pour suivre l'actualité, les événements, les publications et les prises de position de France urbaine.



CHIFFRES CLÉS

118 292 visites, **89 845** visiteurs sur le site internet
265 491 pages vues
463 articles publiés sur le site

LA NEWSLETTER



Chaque semaine, une lettre d'information hebdomadaire appelée « France urbaine HEBDO » est accessible à tous pour se tenir au courant de la vie quotidienne de l'association et avoir des retours sur tous les rendez-vous et réunions de France urbaine : rendez-vous ministériels ou parlementaires, auditions de ses membres, commissions.

CHIFFRE CLÉ

39 newsletters « France urbaine HEBDO » publiées (+2 points du taux de lectorat par rapport à 2020)

LE MAGAZINE

Magazine trimestriel gratuit, « France urbaine Magazine », permet de faire le point sur les différents dossiers et thématiques qui mobilisent France urbaine.

CHIFFRE CLÉ

3 France urbaine Magazine publiés



LES RÉSEAUX SOCIAUX



Vous pouvez suivre toute l'actualité de France urbaine sur les réseaux sociaux, en suivant notre compte Twitter, notre page LinkedIn et notre chaîne YouTube.



Twitter

Le compte Twitter de France urbaine, @France_urbaine, délivre une information rapide et réactive pour toute personne intéressée par l'actualité des métropoles, communautés urbaines, d'agglomération et des grandes villes. Il permet de suivre l'ensemble des positions de France urbaine au quotidien et de bénéficier d'informations exclusives.

CHIFFRES CLÉS

- 1 521** mentions sur les réseaux sociaux (+ 178 par rapport à 2020)
- 16 236** abonnés sur Twitter (+ 1 706 abonnés par rapport à 2020)



LinkedIn

L'association, par sa présence sur LinkedIn, réseau social professionnel, met à disposition les ressources en ligne et l'expertise de ses adhérents.

CHIFFRE CLÉ

- 12 386** abonnés sur LinkedIn (+ 4 896 abonnés par rapport à 2020)



YouTube

La chaîne YouTube de France urbaine permet de voir et revoir tous les événements et toutes les vidéos réalisées par l'association.

CHIFFRES CLÉS

- 312** abonnés sur YouTube (+ 36 abonnés par rapport à 2020)
- 37** vidéos réalisées (+ 2 vidéos par rapport à 2020)



DES PUBLICATIONS

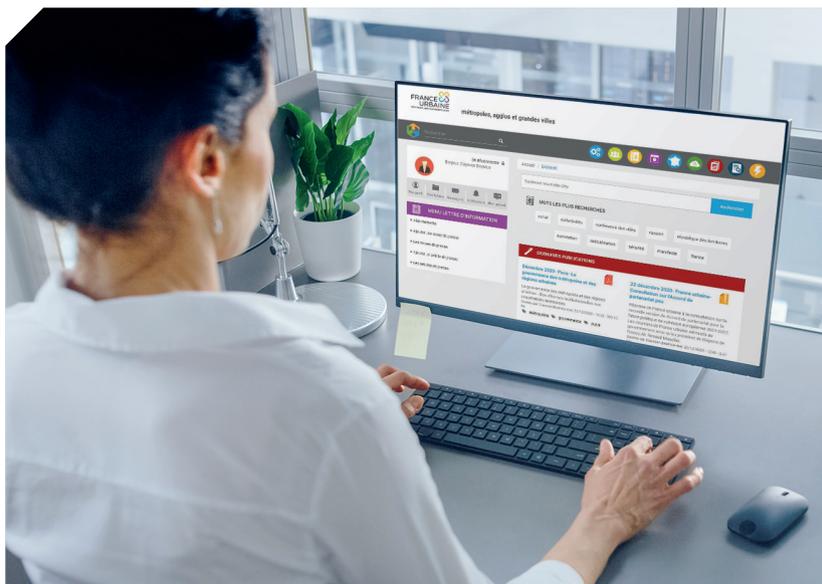
France urbaine produit régulièrement des études thématiques sur les champs d'action sur lesquels est engagée l'association. Elle réalise également chaque année un rapport d'activité et un annuaire. Ce dernier présente l'association, son mode de fonctionnement et fournit toutes les informations pratiques sur ses adhérents (contacts, adresses, organigrammes, élus...).

CHIFFRES CLÉS

- 15** publications réalisées (- 8 par rapport à 2020)
- 6** études
- 7** contributions thématiques
- 1** manifeste
- 1** baromètre



POUR RESTER CONNECTÉ



LA BASE DOCUMENTAIRE

Réservée aux adhérents de France urbaine, cette base documentaire a été spécialement conçue pour répondre aux besoins d'information de ses adhérents concernant l'ensemble des travaux menés par l'association.

Mise à jour en permanence, elle se veut interactive, facile d'utilisation, accessible, claire et efficace. Elle permet de visualiser :

- les comptes rendus des commissions d'élus et groupes de travail ;
- des dossiers thématiques ;
- des études et rapports ;
- des articles de presse...

Pour naviguer en toute simplicité, il suffit de saisir directement dans le moteur de recherche un ou plusieurs mots clés. Une liste de résultats est proposée soit par thématique, soit par date de création.

CHIFFRE CLÉ

416 documents mis à disposition sur la base documentaire (+ 72 par rapport à 2020)

LE RÉSEAU SOCIAL PROFESSIONNEL (RSP)

Pour le ou les groupes de travail dont ils font partie, le RSP est accessible aux membres des groupes de travail qui peuvent :

- suivre toutes les actualités qui les intéressent ;
- entrer en contact avec les autres membres collectivement ou individuellement ;
- partager et avoir accès à des documents facilement, planifier une réunion et inviter des participants ;
- réduire les échanges par mail, participer dans des communautés.

CHIFFRE CLÉ

19 groupes de discussion thématiques



LES RELATIONS AVEC LA PRESSE

Les relations presse sont exclusivement coordonnées par l'équipe chargée de la communication. Pour répondre aux médias, l'équipe bénéficie du concours et de l'expertise des directeurs et conseillers de France urbaine sur des questions aussi diverses que les positions politiques de l'association sur les projets de loi en cours, des avis sur des sujets qui font l'actualité ou encore les rapports et études publiés par France urbaine.

Cela passe également par de la visibilité aux actions des élus et des techniciens, issues des instances

ou des commissions, groupes de travail et groupes projet, à travers la réalisation des communiqués de presse et l'organisation de conférences et de déjeuners de presse.

CHIFFRES CLÉS

- 2 898** articles de presse citant France urbaine (+ 362 par rapport à 2020)
- 36** communiqués de presse signés
- 18** communiqués de presse co-signés envoyés
- 5** tribunes publiées



UNE ÉQUIPE AU SERVICE DE NOS ADHÉRENTS

- Olivier LANDEL**, Délégué général
- Christophe AMORETTI-HANNEQUIN**, Directeur en charge de la finance responsable et des achats
- Philippe ANGOTTI**, Délégué adjoint en charge de la Transition écologique, de l'Urbanisme et responsable des Ressources humaines
- Delphine BOURDIN**, Conseillère en charge du Développement durable, de l'ESS et de l'Europe
- Valérie CHARBIT**, Assistante auprès de la direction
- Étienne CHAUFOUR**, Directeur « Ile-de-France en charge de l'Education, des Solidarités et des Mobilités »
- Franck CLAEYS**, Délégué adjoint
- Béatrice CLAYSSEN**, Chargée de mission « Information et documentation » et de la participation citoyenne
- Benoît CORMIER**, Responsable de la communication et de la presse
- Clémence CRUGEON**, Chargée de communication
- Lionel DELBOS**, Directeur en charge de l'économie territoriale
- Jean DEYSSON**, Conseiller en charge de la Cohésion des territoires, de la Réforme territoriale, de la Santé, des Solidarités et de l'Europe



- Laurence FAURE**, Assistante auprès de la direction
- Nathalie FRAGNER**, Secrétaire générale
- Emmanuel HEYRAUD**, Directeur « Cohésion sociale et développement urbain », en charge du Logement, de la Politique de la ville, du Sport et de la Santé
- Anselmo JALABERT**, Chargé de mission « Finances locales »
- Maxime MERLIN**, Juriste
- Bastien TALOC**, Conseiller Fonction publique territoriale et institutions
- Marion TANNIOU**, Conseillère solidarités et cohésion sociale
- Sébastien TISON**, Conseiller en charge de la Culture, du Numérique, de la Participation citoyenne et du Sport
- Elie VIRENQUE**, Chargé de mission « Transition écologique »



NOS PARTENAIRES EN 2021



L'**Agence France Locale** est la seule banque française 100 % pilotée et détenue par les collectivités locales françaises qui leur soit 100 % dédiée.

Créée en 2013 à l'initiative d'associations d'élus et de collectivités pionnières sur le modèle des agences de financement nordiques, elle a été agréée en 2015 par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), le superviseur bancaire français.

Sa mission : faciliter l'accès des collectivités au financement en s'appuyant sur leur qualité de crédit pour lever des fonds auprès des investisseurs à des conditions attractives. L'AFL redistribue ces fonds sous forme de prêts bancaires classiques à ses actionnaires : communes de toutes tailles, EPCI à fiscalité propre, établissements publics territoriaux, régions et départements, de métropole et d'outre-mer.

Elle compte aujourd'hui parmi ses membres plus de 400 collectivités dont 12 métropoles et près de 80 intercommunalités.

> Pour en savoir plus :
www.agence-france-locale.fr



Altice France et France Urbaine : ensemble pour développer les dimensions sociales et environnementales du numérique.

Altice France et France Urbaine ont renouvelé en 2022 leur partenariat visant à renforcer le dialogue et les échanges d'informations. Il s'agira notamment d'enrichir la compréhension de leurs enjeux respectifs sur des sujets communs tels que :

- les dimensions sociales et environnementales du numérique, à l'instar de la médiation numérique, de la structuration des filières de recyclage et de réemploi des équipements numériques, ou encore des enjeux de solidarité relatifs à la tarification sociale des abonnements fixes et mobiles ;
- l'aménagement numérique du territoire et le déploiement des nouvelles technologies.

À travers SFR, 2^e opérateur français, Altice France est un acteur incontournable des télécoms au service de 26 millions de clients. Son réseau fibre optique compte plus de 27 millions de prises éligibles et son réseau mobile couvre 99,7 % de la population en 4G et plus de 50 % en 5G. Altice France.



Créée en 2018, la **Banque des Territoires** est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

> Pour en savoir plus :
www.banquedesterritoires.fr



Présent dans l'ensemble des univers de la communication extérieure (mobilier urbain, transports, etc.), **Clear Channel** déploie un média innovant et participe à la construction de villes durables au moyen de services utiles aux citoyens et respectueux de l'environnement.

Pionnier du Digital-Out-Of-Home en France, Clear Channel maîtrise l'ensemble de la chaîne du digital, de l'installation des équipements à la régie média, et s'appuie sur un écosystème de partenaires afin de proposer un contenu éditorialisé permettant aux marques et aux concédants de communiquer de façon inclusive et responsable.

Engagé dans le domaine social, Clear Channel porte haut une valeur forte, l'équité. Cette valeur inclut aussi bien la notion de conformité que celle d'égalité, d'intégrité, de loyauté et plus généralement de respect des individus dans leur singularité pour garantir l'inclusion de tous au sein de l'entreprise.

Clear Channel est certifié ISO 9001 et 14001. Cette double certification garantit une rigueur quotidienne dans l'application de nos process et une volonté d'amélioration continue pour satisfaire nos clients et réduire notre impact environnemental.



Pionnier dans le développement des transports publics, Keolis est le partenaire des décideurs publics qui souhaitent faire de la mobilité partagée un levier d'attractivité et de vitalité pour leur territoire. N° 1 de l'exploitation de métro automatique et de tramway dans le monde, Keolis s'appuie sur une politique d'innovation soutenue et ouverte avec l'ensemble de ses partenaires et filiales - Kisio, EFFIA, Keolis Santé, Cykleo - pour renforcer son cœur de métier et développer de nouvelles offres de mobilité partagée innovantes et « sur-mesure » : trains, bus et cars, trolley bus, VTC collectifs, navettes fluviales et maritimes, vélo en libre-service, auto partage, navette autonome 100 % électrique, téléphérique urbain... En France, Keolis est le n°2 du stationnement grâce à sa filiale EFFIA et le n°1 du transport sanitaire depuis la création de Keolis Santé en juillet 2017.

Détenu à 70 % par SNCF et à 30% par la Caisse de Dépôt et Placement du Québec (CDPQ), le Groupe compte 68 500 collaborateurs répartis dans 15 pays et a réalisé, en 2021, un chiffre d'affaires de 6,3 milliards d'euros. En 2019, 3,4 milliards de voyageurs ont utilisé un service de mobilité partagée proposé par Keolis.

Keolis est historiquement présent en France et s'est développé en Australie, en Belgique, au Canada, en Chine, au Danemark, au Qatar, aux Etats-Unis, aux Emirats arabes unis, en Inde, en Norvège, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède.

> Pour en savoir plus :
<https://www.keolis.com>



Le Groupe La Poste a pour ambition de relever les défis des transitions démographique, territoriale, numérique et écologique en devenant la première plateforme européenne du lien et des échanges, humaine et digitale, verte et citoyenne, au service de ses clients dans leurs projets et de la société tout entière dans ses transformations. Pour cela, La Poste met son maillage et son ancrage territorial sans équivalent à la disposition des territoires : 65 000 facteurs desservent, 6 jours sur 7, 100 % des communes françaises. Pour répondre aux besoins des populations et des territoires, son réseau de 35 000 points d'accès prend des formes de plus en plus variées et mutualisées : 17 000 points de contact (bureaux de poste, Agences Postales Communales, Relais Poste Commerçants) et 18 000 points d'accès à un service postal (réseau Pickup, Carrés pros). Elle propose également de nouveaux services : vie quotidienne, logistique urbaine pour répondre à l'enjeu d'une ville plus durable, silver économie, santé... En alliant la force du digital, la puissance de son réseau physique et son capital humain, La Poste a l'ambition de simplifier la vie des citoyens et des territoires.

> **Pour en savoir plus :**
<https://www.groupelaposte.com/fr>



La Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) du **Ministère de l'Europe et des affaires étrangères** est rattachée à la Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international.

La DAECT définit et met en œuvre la stratégie de soutien à la coopération décentralisée (appels à projet, fonds géographiques paritaires). Elle met en œuvre cette stratégie en complémentarité avec l'action de l'ensemble des partenaires : animation du dialogue avec les collectivités et leurs associations, animation de groupes de travail favorisant une approche partagée, développement des partenariats mutualisant notamment avec les opérateurs...

Elle définit et met en œuvre, en concertation avec les ambassades, des stratégies géographiques de développement des coopérations décentralisées, notamment dans les pays où les collectivités territoriales françaises sont peu ou pas présentes.

Elle met en place des outils favorisant la mise en cohérence et la mutualisation (assises bilatérales, atlas français de la coopération décentralisée, comité économique de la CNCD) ainsi que des outils favorisant le développement des coopérations décentralisées (bourse-partenariats en ligne).

Elle fournit des services d'information, d'analyse et de conseils auprès des collectivités engagées à l'international et met en place des outils de communication facilitant la concertation et la coordination.

Elle contribue à l'élaboration des textes juridiques (coopération transfrontalière, coopération régionale des outre-mer) et à l'amélioration des modalités d'exercice de la coopération décentralisée.



Territoriale et utile

Sa raison d'être : être aux côtés des agents territoriaux, leur être utile tout comme ils le sont auprès des Français, car la **MNT** considère que les services publics locaux sont essentiels à la population. Territoriale, elle leur propose une protection sociale complémentaire adaptée à leur statut.

Mutualiste, solidaire et proche

La MNT, 1^{re} mutuelle des services publics locaux avec plus de 1 million de personnes protégées (18 000 collectivités) qui fait partie du Groupe VYV, remplit sa mission grâce à la performance de son modèle mutualiste et à ses valeurs : solidarité, proximité, qualité du service rendu...

Une protection adaptée tout au long de la vie

Au-delà des couvertures en santé et en prévoyance, la MNT propose aux territoriaux des assurances auto et habitation, et des services financiers. Avec VYV 3, elle met à la disposition de ses adhérents une offre complète de soins et de services.

Un accompagnement expert des collectivités

La MNT, grâce à ses expertises et son service médical, accompagne les collectivités pour répondre à leurs obligations légales et réglementaires, mettre en place des programmes en prévention et santé au travail, concevoir ensemble des solutions pour un retour durable à l'emploi.

> Pour en savoir plus :
<https://collectivites.mnt.fr>



SMACL Assurances accompagne, depuis près de 50 ans, les collectivités et les territoires.

Créée par et pour les élus locaux, SMACL Assurances est un assureur solidaire et engagé. Au fil des années, elle a construit une relation authentique avec ses assurés, fondée sur la confiance, la responsabilité et l'écoute. Parce qu'ils sont tous différents, accompagner les territoires est un défi quotidien qui nécessite une parfaite connaissance de leur réalité économique, sociale et environnementale.

SMACL Assurances a donc développé des produits et des offres sur mesure, parfaitement calibrés aux besoins de ses assurés, qu'il s'agisse de collectivités, d'associations ou, plus récemment, d'entreprises locales.

Forgée dans le creuset du mutualisme, SMACL Assurances rejoint aujourd'hui le Groupe MAIF. Elle lui apporte sa proximité avec les territoires, ses offres compétitives et son expertise au service des acteurs publics et économiques locaux.



Agir pour une société en mouvement, solidaire et durable, telle est la raison d'être du groupe SNCF. Jean-Pierre FARANDOU a exprimé dès sa prise de poste sa volonté de transformer le groupe SNCF, en s'inscrivant dans un objectif d'ancrage territorial fort, au service de chacun de ses partenaires et clients. Au-delà de la mobilité, cet objectif porte également la volonté d'aider les territoires français dans leurs politiques de promotion économique et d'aménagement durable, d'insertion professionnelle, d'éducation, d'environnement ou encore de solidarité et de citoyenneté. En cela, SNCF Gares & Connexions et SNCF Immobilier jouent un rôle particulier :

- En faisant de la gare un objet multiple, à la fois lieu de vie et de services, intégrateur de toutes les formes de mobilités,
- En mobilisant le foncier ferroviaire pour soutenir les projets de développement urbain, la création de 15 à 20000 logements, les actions du plan Cœur de Ville ou encore des opérations d'urbanisme transitoire.



Avec 90 000 collaborateurs présents sur les cinq continents, **SUEZ** est un leader mondial dans la gestion intelligente et durable des ressources. Le Groupe fournit des solutions de gestion de l'eau et des déchets qui permettent aux villes et aux industries d'optimiser la gestion de leurs ressources et d'améliorer leurs performances environnementale et économique, conformément aux réglementations en vigueur. Afin de répondre aux défis de qualité et de disponibilité, SUEZ s'engage pleinement dans la révolution de la ressource. Grâce au potentiel des technologies digitales et des solutions innovantes, le Groupe valorise 17 millions de tonnes de déchets par an et produit 3,9 millions de tonnes de matières premières secondaires, ainsi que 7 TWh d'énergie locale et renouvelable. Il préserve également la ressource en eau, en desservant 58 millions d'habitants en services d'assainissement et en réutilisant 882 millions m³ d'eaux usées. En 2016, SUEZ a réalisé un chiffre d'affaires de 15,3 milliards d'euros.



Parce que la mobilité est essentielle pour se rencontrer, travailler, étudier... ou tout simplement vivre, « **Transdev** permet à chacun de se déplacer chaque jour grâce à des solutions sûres, efficaces et innovantes au service du bien commun ». Une raison d'être qui guide les 82 000 femmes et hommes du Groupe, au service des collectivités locales et des populations.

Transdev, opérateur et intégrateur des mobilités, transporte en moyenne 11 millions de passagers au quotidien grâce à différents modes de transport efficaces et respectueux de l'environnement : bus (conventionnel, électrique et hydrogène), BHNS, car, navette solidaire, train, métro, tramway et tram-train, ambulance, TPRM, transport à la demande, véhicule autonome, vélo-partage, funiculaire, téléphérique, transport maritime et fluvial. C'est une expertise mondiale appuyée sur plus de 150 métiers, dans 18 pays.

Transdev est codétenu par la Caisse des Dépôts à 66 % et par le Groupe Rethmann à 34 %. En 2021, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 7 milliards d'euros.

> Pour en savoir plus : <https://www.transdev.com/fr>



UGAP

L'Union des groupements d'achats publics (UGAP) est un établissement public industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle du ministre chargé de l'Action et des Comptes publics et du ministre chargé de l'Education nationale. Elle est la seule centrale d'achat public « généraliste » en France, qui se distingue par sa politique partenariale, son engagement en faveur des politiques publiques (innovation, PME, Développement Durable) et son fonctionnement « achat pour revente ».

En effet, celui-ci permet au client d'accéder immédiatement, et sans avoir à conclure un quelconque marché, à plus d'1,4 million de références actives issues de plus de 3 400 marchés actifs. La désignation d'un interlocuteur commercial unique, la possibilité de recourir à un site de commande en ligne, et le règlement, pour son compte, des éventuels litiges permettent aux acheteurs publics de dégager un temps précieux pour satisfaire aux obligations croissantes.

> Pour en savoir plus :
<https://www.ugap.fr>



VEOLIA

Le groupe Veolia a pour ambition de devenir l'entreprise de référence de la transformation écologique. Présent sur les cinq continents avec près de 230 000 salariés, le Groupe conçoit et déploie des solutions utiles et concrètes pour la gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie qui participent à changer radicalement la donne. Au travers de ses trois activités complémentaires, Veolia contribue à développer l'accès aux ressources, à préserver les ressources disponibles et à les renouveler. En 2021, le groupe Veolia a servi 79 millions d'habitants en eau potable et 61 millions en assainissement, produit près de 48 millions de mégawattheures et valorisé 48 millions de tonnes de déchets.



VINCI

VINCI est un leader mondial des concessions, de l'énergie et de la construction, présent dans près de 120 pays. Son ambition, face à l'urgence environnementale, est d'accélérer la transformation du cadre de vie, des infrastructures et de la mobilité. Elle est aussi de contribuer au progrès social en agissant en entreprise humaniste, inclusive et solidaire. VINCI mobilise ainsi sa performance économique et l'engagement de ses 220 000 collaborateurs au service d'un monde plus durable, en jouant pleinement son rôle de partenaire privé, d'utilité publique et en plaçant l'écoute et le dialogue avec ses parties prenantes au cœur de l'exercice de ses métiers.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2021, s'élève à 49,4 Mds€.

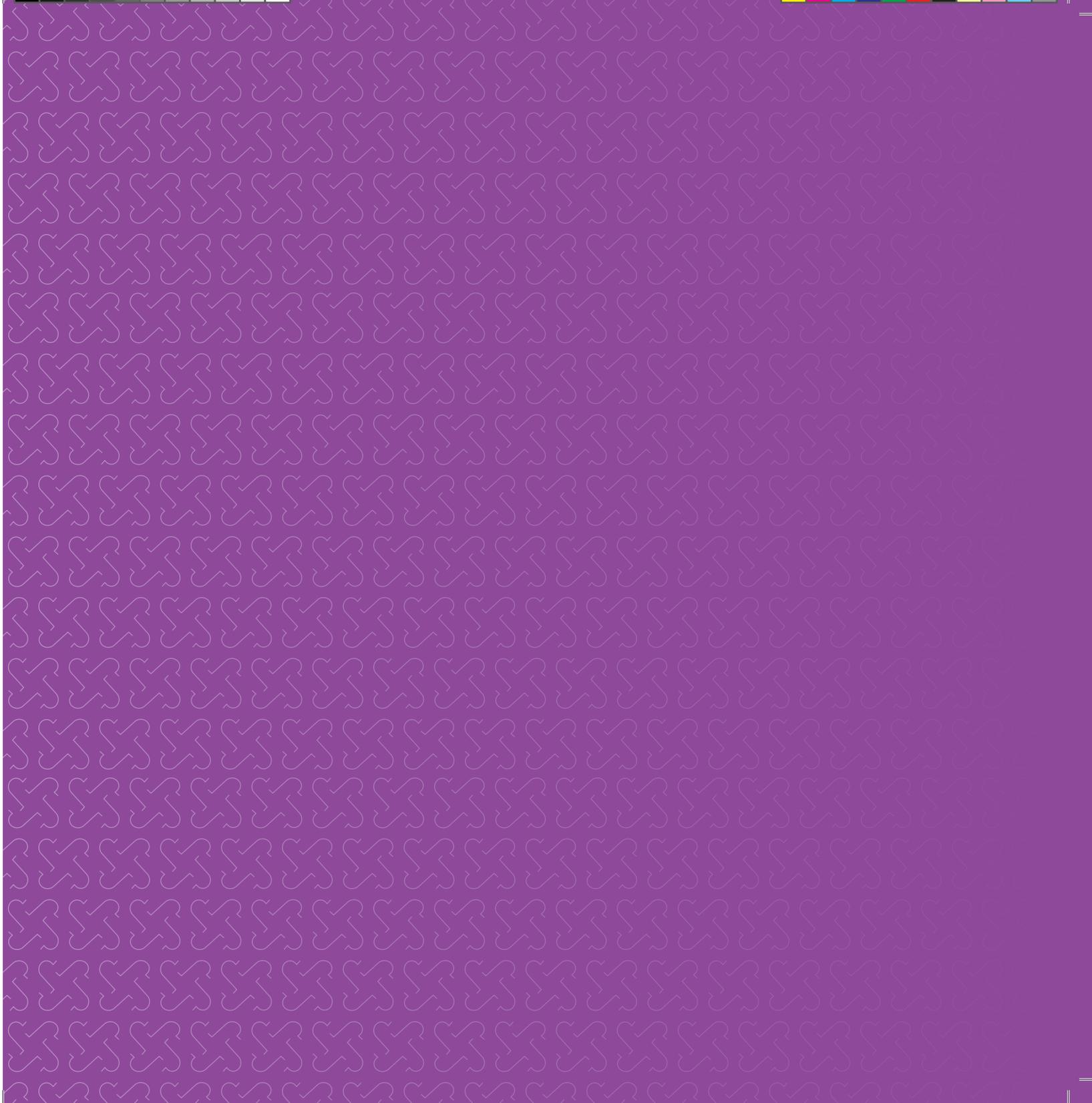
La politique d'innovation fait partie intégrante de la stratégie de VINCI et contribue à accélérer la transformation de ses métiers et de ses offres. En complémentarité avec les plates-formes transversales qui portent cette démarche à l'échelle du Groupe - Leonard, le lab recherche environnement, La Fabrique de la Cité -, chaque pôle s'est doté d'un dispositif d'innovation dans sa sphère de métiers.



Directeur de la publication : Olivier Landel
Suivi de réalisation : Benoît Cormier et Clémence Crugeon
Rédaction : l'équipe de France urbaine
Graphisme : Sambou-Dubois
Impression : Kerel. Sur papier **PEFC**™ 100 %
Crédits photos : Adobe Stock, France urbaine

Document téléchargeable sur franceurbaine.org







FRANCE 
URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

22-28 rue Joubert, 75009 Paris
Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56
www.franceurbaine.org

